



BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL



Exercice 2014

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-253306435-20150511-2015DEL019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2015

Publication : 12/05/2015

| Arcachon | La Teste de Buch | Gujan Mestras | Le Teich | Biganos | Lanton | Andernos les Bains | Arès | Lège-Cap Ferret | Arcachon Métropole
par délégation

www.siba-bassin-arcachon.fr



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	page 3
CHAPITRE I : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES	page 4 à 11
CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / POLE MARITIME	page 12 à 2
CHAPITRE III : ENVIRONNEMENT	page 26 à 31
CHAPITRE IV : POLE PROMOTION TOURISTIQUE	page 32 à 42
CHAPITRE V : POLE DE RESSOURCES NUMERIQUES DU BASSIN D'ARCACHON	page 43 à 45
CHAPITRE VI : L'HYGIENE ET LA SANTE PUBLIQUE	page 46 à 55

SYNTHESE

En 2014, l'activité du SIBA s'est organisée autour des axes développés dans les commissions thématiques ; dans tous les secteurs de compétences, une juste répartition s'est installée entre études techniques et travaux afin de trouver le bon rythme de déploiement des équipes et des budgets.

Le Pôle assainissement a poursuivi ses travaux d'accompagnement des communes tout en consacrant un budget conséquent au renouvellement du collecteur principal, travaux visuellement impactant (en bordure de voie rapide) pour lesquels la commission a souhaité renforcer la communication à destination du grand public. Dans chaque opération, l'amélioration de la connaissance et de la sécurité du système a représenté une part importante des investissements.

En réponse au souhait des élus, les pôles pluvial et maritime se sont scindés pour améliorer leur efficacité, l'actualisation des schémas directeurs et le lancement des travaux urgents constituent les premiers axes majeurs de déploiement des budgets dans le domaine de la maîtrise des eaux pluviales. Les schémas directeurs de la commune de Gujan-Mestras et de Cazaux pourront ainsi être opérationnels en 2015.

Enfin, pour concrétiser la culture de destination « esprit Bassin », le pôle tourisme a orchestré la mise en place de deux projets structurants d'identité collective : l'événement intercommunal « les Bicyclettes Bleues » en partenariat avec les filières maritimes et le déploiement d'un wifi territorial avec les 10 communes.

Le Président
Michel SAMMARCELLI



CHAPITRE I : L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES

A - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Cette compétence historique et essentielle du Syndicat fait l'objet, depuis 1995, d'un rapport annuel spécifique : « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif » publié en mai 2015, conformément aux dispositions

de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport présente, conformément, à la réglementation, différents indicateurs : des indicateurs descriptifs qui permettent de caractériser le service et des indicateurs de performance

qui permettent d'évaluer de façon objective sa qualité et sa performance. Ces derniers sont définis sur des aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux, reprenant ainsi les composantes du développement durable.

B - ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

LES COMPETENCES

La compétence développée par le Syndicat en matière d'assainissement d'eaux pluviales s'exerce dans deux registres :

La réalisation d'études

- d'une part, celles destinées à gérer ou réviser les Schémas Directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon,
- et, d'autre part, les études sectorielles menées à l'intérieur de chaque commune.

La réalisation de travaux relatifs

- aux réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque, à l'évidence, la collecte de ces eaux perturbe gravement les réseaux d'eaux usées et génère des dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration ;
- aux déplacements d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages ou des secteurs conchylicoles où est nécessaire une protection absolue ;

- aux compléments d'équipements épuratoires permettant d'atteindre l'objectif de « Zéro rejet » dans le Bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage permanent ou temporaire des eaux pluviales.
- Aux travaux permettant de lutter contre les inondations en lien avec les préconisations des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales en cours d'actualisation.

LIEUX	TRAVAUX 2014 € TTC	ETUDES 2014
Lège-Cap Ferret / impasse de Piraillan	31 172.40	Bureau d'études - Pôle pluvial
Lège-Cap Ferret / Chemin de Cassieu	---	Bureau d'études - Pôle pluvial
Le Teich /Etude de la Régulation du bassin de stockage des eaux pluviales de Pétion	---	Bureau d'études - Pôle pluvial
Le Teich /mise en place d'ouvrages de régulation du bassin de stockage des eaux pluviales de Pétion	53 544.00	
La Teste de Buch /étude de la réduction des inondations de la Clé de Cazaux et Pins de Cazaux	---	Bureau d'études - Pôle pluvial
Gujan- Mestras/ étude de réalisation d'un poste de pompage allée du Haurat	---	Bureau d'études - Pôle pluvial
Gujan-Mestras/ Etude hydraulique rue Toulouse Lautrec	---	Bureau d'études - Pôle pluvial
Gujan-Mestras/ Schéma directeur de gestion des eaux pluviales	---	55 788.00
Cazaux/ Schéma directeur de gestion des eaux pluviales		
Biganos/ modélisation Bassin versant Tagon		5 544.00
Audenge/ étude ruisseau de Vigneau		Bureau d'études - Pôle pluvial
Ares/ rue René Coty modélisation Bassin versant		4 440.00
Etude zonage assainissement des eaux pluviales et des eaux usées		suivi
TOTAL	84 716	65 772
TOTAL GENERAL	150 488 TTC	

ACQUISITION DE MATERIELS DE MESURE DE DEBITS	MONTANT € TTC
ADCP - Courantomètre à effet Doppler	37 476.00
Vélocimètre acoustique	12 000.00
TOTAL GENERAL	49 476.00 TTC

LES ETUDES REALISEES EN 2014

1 • LÈGE-CAP FERRET / CHEMIN DE CASSIEU

Les parcelles situées chemin de Cassieu ont subi d'importantes inondations au cours de l'hiver 2014. L'objectif de cette étude demandée par la mairie était d'étudier les solutions techniques qui pouvaient être mises en œuvre pour améliorer l'évacuation des eaux de ruissellement des voiries et de la forêt. Sur la base d'un levé topographique, le SIBA a vérifié la faisabilité du détournement d'un fossé situé à l'arrière des propriétés pour le raccorder sur le fossé du chemin de Cassieu.

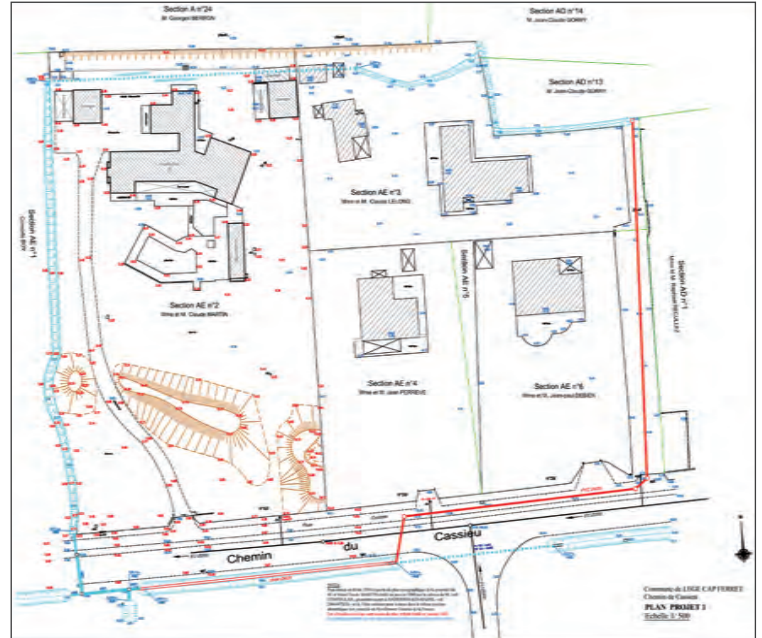
La topographie des lieux permet d'envisager la réalisation d'un pluvial avec une faible

pente et surtout peu ou pas de couverture sur la partie amont de la canalisation.

Malgré tout, une solution était possible en **complément du réseau pluvial existant canalisé**.

1 • Pose dans le passage privé, d'un dalot béton de section intérieure de 30 X 50 équivalent à une canalisation de 400/500 mm puis raccordement sur le fossé existant sur le côté Sud du chemin de Cassieu avec reprofilage du fossé jusqu'à l'exutoire.

2 • Cette solution a été mise en œuvre par la commune.



2 • LE TEICH / ETUDE DE LA RÉGULATION DU BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES DE PÉTIOUN

L'objet de ce projet est de mettre en œuvre deux ouvrages déversoir qui auront pour fonction, la régulation naturelle des niveaux d'eaux du ruisseau du Pétioun et du canal des Marais. Ces déversoirs seront à disposer sur les têtes de buses existantes,

qui assurent aujourd'hui par manipulation manuelle, la vidange de ces deux plans d'eau. Ces travaux viendront en complément des aménagements du canal surdimensionné réalisé sous Maîtrise d'Ouvrage du SIBA en 2011.

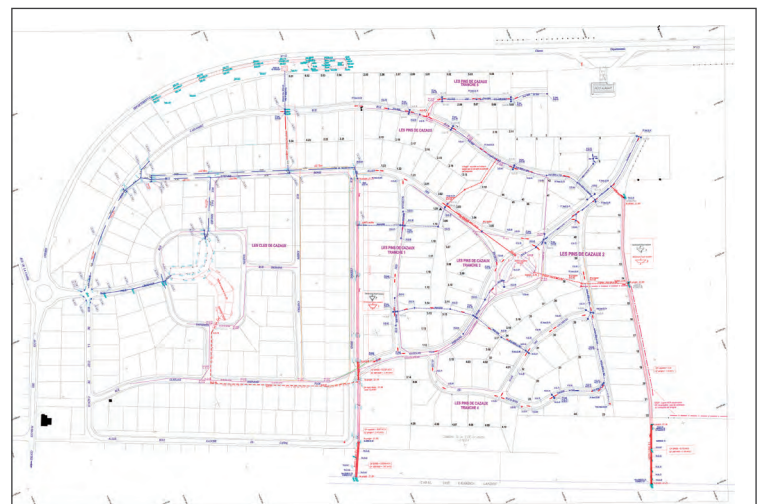
3 • LA TESTE DE BUCH / ETUDE DE LA RÉDUCTION DES INONDATIONS DE LA CLÉ DE CAZAUX ET PINS DE CAZAUX

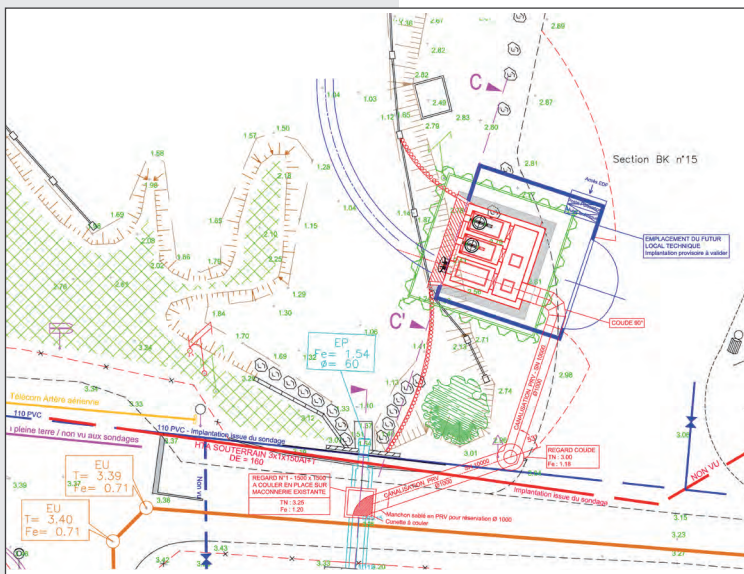
Au cours de l'hiver 2014, ces deux lotissements ont subi d'importantes inondations qui ont impactées les propriétés et le réseau d'assainissement des eaux usées.

Les insuffisances hydrauliques constatées ont été étudiées dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur des eaux pluviales, en cours d'élaboration pour l'agglomération de Cazaux. Parmi les causes de ces dysfonctionnements, les contrepentes sur les exutoires conduisent à mettre en charge les fossés et le réseau de drains sous voirie et à empêcher une évacuation normale des eaux de ruissellement.

En concertation avec le bureau d'études et la commune de La Teste de Buch, les solutions techniques à mettre en œuvre ont été identifiées et validées. Elles consistent à rectifier le profil en long et la pente des deux axes drainants constitués par les fossés existants, à modifier les sections des ponceaux et canalisations de rejet dans le canal pour améliorer les débits évacués. Une deuxième phase d'étude a pour but de trouver les solutions pour supprimer les zones de débordements situées en point bas des voiries.

Le SIBA réalise les projets de travaux. L'exécution de ces travaux doit se tenir en 2015.





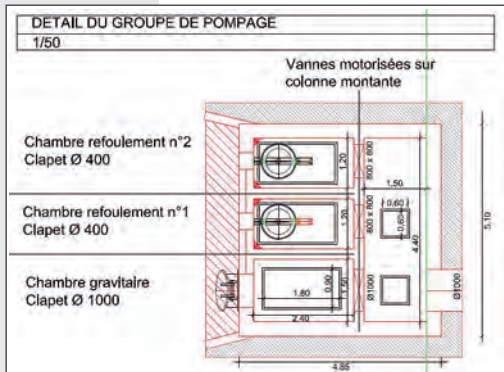
4 • GUJAN-MESTRAS / ÉTUDE DE RÉALISATION D'UN POSTE DE POMPAGE ALLÉE DU HAURAT

La commune de Gujan-Mestras a souhaité que le SIBA engage les études et les travaux pour la construction d'un poste de pompage des eaux pluviales à l'exutoire du ruisseau du Mestrassé. L'objectif de ces travaux est de supprimer les inondations subies par le quartier du Haurat, notamment lors de concomitance de fortes pluies et de marée haute bloquant les évacuations.

à partir de la modélisation relative au fonctionnement du bassin versant du ruisseau « le Mestrassé », effectuée dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Gujan-Mestras, en cours d'élaboration.

Le projet intègre également les dossiers de demande d'occupation temporaire du domaine public maritime du Conseil Général de la Gironde et du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau nécessaire pour la mise en place d'un rabattement de nappe pendant les travaux.

Les travaux sont programmés pour le premier semestre de l'année 2015.



5 • GUJAN-MESTRAS/ ETUDE HYDRAULIQUE RUE TOULOUSE LAUTREC

Cette rue, située en site résidentiel urbain, a été inondée en janvier 2014. Les riverains par l'intermédiaire de la commune ont demandé d'étudier la gestion des eaux de ruissellement de ce secteur.

L'absence d'un exutoire fonctionnel, associé à un volume insuffisant des deux citernes absorbantes (de l'ordre de 5 m³ chacune), par rapport à la surface totale du bassin versant, permet de conclure à un sous dimensionnement du réseau dans ce quartier.

Au regard de ces constats et en tenant compte du projet initial, il serait opportun de doter le point bas du carrefour de l'allée Toulouse Lautrec d'un exutoire pour les eaux de ruissellement. Cette solution nécessite de réaliser une extension du réseau d'eaux pluviales, pour rejoindre le fossé des « Bois de Vallentin ».

Un projet de cette nature, nécessite une étude de faisabilité au regard de la topographie du site, du réseau pluvial existant, ainsi que de l'encombrement du sous-sol.

Il convient également de rappeler que malgré cette solution, le fonctionnement hydraulique de ce quartier est conditionné par le ruisseau du Bourg. Aussi, en période de crue de ce dernier, l'évacuation des eaux pluviales ne peut pas fonctionner.

La réalisation d'espaces de rétention des eaux avant rejet dans le ruisseau du Bourg, peut pallier dans une certaine mesure, à ce défaut d'évacuation en période critique.

6 • GUJAN-MESTRAS/ SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Rappel du contexte :

Les communes du Bassin d'Arcachon ont subi, lors du premier semestre 2013, et en janvier et février 2014, d'importantes intempéries qui ont provoqué de nombreux dysfonctionnements sur la collecte des eaux de ruissellement du territoire ainsi que sur le service d'assainissement des eaux usées.

Au vu de ce constat, il est apparu nécessaire de définir un programme de travaux hydrauliques, qui seront étudiés dans le cadre de l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales, afin de pouvoir améliorer la gestion des eaux de pluie et de garantir un niveau de protection contre les inondations et un maintien de la collecte des eaux usées.

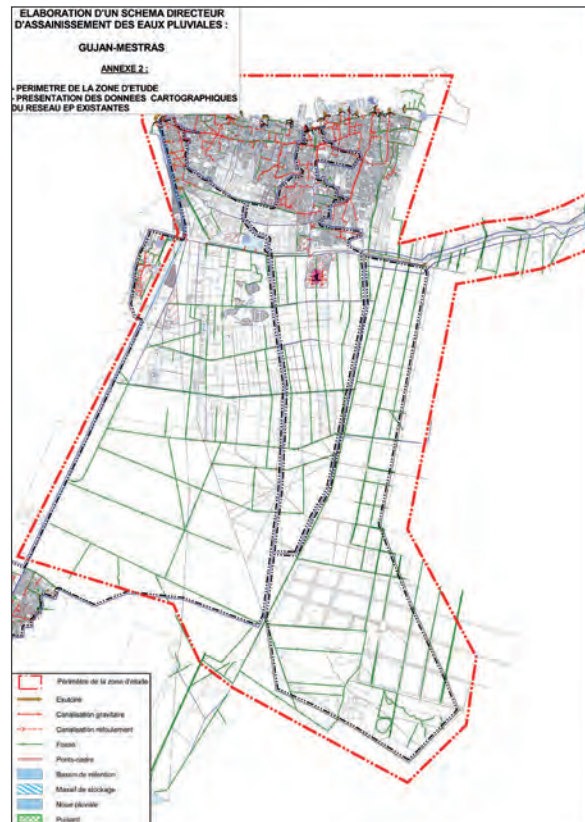
La zone d'étude s'étend du Nord au Sud sur toute la commune de Gujan-Mestras, du Bassin d'Arcachon au lac de Cazaux,

et d'ouest en est du Canal des Landes, à la coulée verte de Gujan-Mestras / Le Teich délimitée par la craste de Canteranne. Elle concerne en majeure partie la zone urbaine de Gujan, ainsi que le secteur rural et forestier en amont de la voie directe (cf périmètre de l'étude en annexe 2, sous réserve de modification des limites de bassins versants).

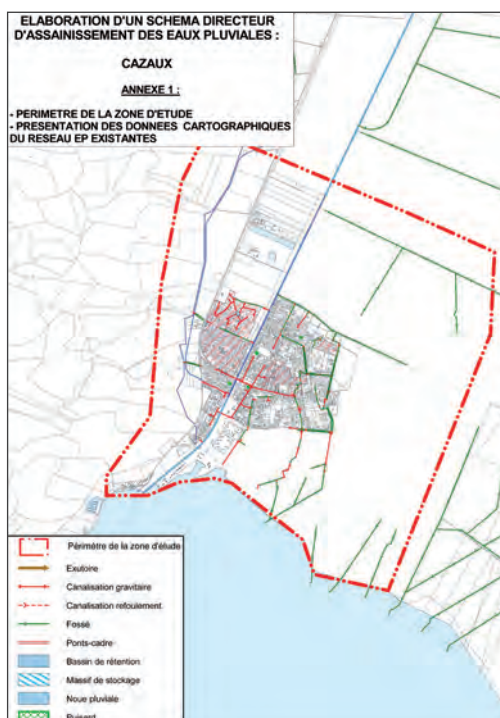
L'étude confiée à un bureau d'études spécialisé a débuté en juin 2014 pour une durée de 10 mois.

Les conclusions et préconisations de solutions envisageables devant permettre de réduire les risques d'inondations et de préserver le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées sont attendues pour la fin avril 2015.

Ce programme d'actions sera ensuite mis en œuvre sur le territoire de Gujan-Mestras, afin de réduire les inondations.



7 • CAZAUX/ SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES



L'agglomération de Cazaux, commune de La Teste de Buch, a subi lors du premier semestre 2013 et en janvier et février 2014, d'importantes intempéries qui ont provoqué de nombreux dysfonctionnements sur la collecte des eaux de ruissellement ainsi que sur le service d'assainissement des eaux usées.

Au vu de ce constat, il est apparu nécessaire d'actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales, afin de pouvoir améliorer leur gestion et garantir un niveau de protection contre les inondations et un maintien de la collecte des eaux usées sur ce secteur de Cazaux.

La zone de l'étude s'étend depuis le lieu JAUMARD au nord de la zone urbaine de Cazaux, jusqu'au Lac de Cazaux au Sud et depuis la zone forestière

longeant la craste de Nezer à l'Ouest jusqu'à la base aérienne à l'Est. Elle concerne en majeure partie l'espace urbanisé de Cazaux et doit tenir compte des zones ouvertes ou réservées à l'urbanisation.

L'étude se déroule à partir de juin 2014 pour une durée de 10 mois et une remise des rapports et conclusions pour la fin avril 2015.

Les conclusions et préconisations de solutions envisageables devant permettre de réduire les risques d'inondations et de préserver le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées sont attendues pour la fin avril 2015.

Ce programme d'actions sera ensuite mis en œuvre sur le territoire de Gujan-Mestras, afin de réduire les inondations.

8 • BIGANOS / MODÉLISATION BASSIN VERSANT TAGON

Dans le cadre de l'étude relative au zonage d'assainissement pluvial de la commune de Biganos et suite aux inondations de janvier 2014, notamment dans le secteur du Lac Vert, le SIBA a fait procéder à une modélisation de cette zone. Sur cette zone, dans laquelle l'urbanisation est croissante, il a été constaté que le ruisseau de Tagon qui draine des eaux forestières était particulièrement

en crue. Plusieurs phénomènes peuvent en être la cause :

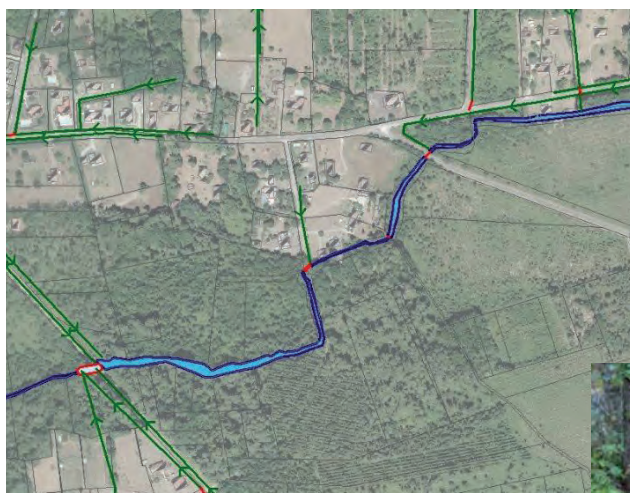
- Un bassin versant forestier bien drainé vers le ruisseau
- Des sols particulièrement saturés avec une nappe pédogologique affleurante voire débordante pouvant influencer grandement les volumes ruisselés.
- Un ouvrage de traversée de route de section insuffisante en période de débit de pointe

• Des exutoires d'eaux de ruissellement soit sous dimensionnés, soit mal positionnés en altimétrie au niveau du rejet dans le Tagon.

9 • AUDENGE/ ÉTUDE RUISSEAU DE VIGNEAU

Suite à une sollicitation de la commune d'Audenge, une visite du ruisseau de Vigneau, au niveau du quartier des Truails a été effectuée, afin d'établir un état des lieux permettant d'identifier les causes éventuelles des dysfonctionnements et inondations constatées en 2013 et 2014. Cet état des lieux a permis de mettre en évidence des embâcles, travaux divers le long du cours d'eau et réduisant ainsi sa section.

Les solutions à mettre en œuvre devront être étudiées lors de la révision à venir en 2015 du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune et de l'établissement du plan de gestion et de restauration des cours d'eau.



10 • ARES/ RUE RENÉ COTY MODÉLISATION BASSIN VERSANT

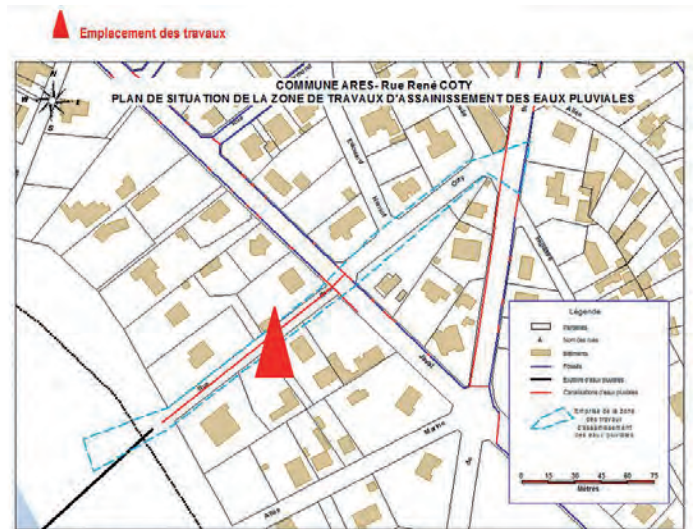
Depuis plusieurs années, et plus particulièrement lors des hivers 2013 et 2014 au cours desquels le territoire a connu de fortes intempéries et des pluies de longues durées, le bassin versant de la rue René Coty et du boulevard Javal a subi des inondations préjudiciables aux biens des particuliers. Ces inondations ont aussi eu un impact environnemental en provoquant des dysfonctionnements du réseau séparatif d'assainissement des eaux usées et de son poste de refoulement.

La concomitance des fortes pluies associées à des marées hautes et la vétusté du réseau pluvial ne permettent pas une évacuation suffisante des eaux ruisselées.

Afin de pallier à ces problèmes et maintenir une évacuation permanente des débits et limiter voire supprimer les risques d'inondations, le SIBA doit réhabiliter le réseau d'assainissement des eaux pluviales de la rue René Coty et de son exutoire vers le Bassin d'Arcachon.

La nécessité de ces travaux est confirmée par les données du schéma directeur des eaux pluviales de la commune d'Arès et par une étude hydraulique du bassin versant.

Les travaux à réaliser consistent en la réhabilitation et le rétablissement des capacités d'écoulement des eaux de ruissellement du bassin versant. La canalisation existante vétuste



et sous dimensionnée est remplacée par une canalisation de 700 mm de diamètre afin de répondre aux préconisations de l'étude hydraulique.

Les travaux devraient être engagés dans le deuxième semestre 2015.

11 • ETUDE ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX USÉES

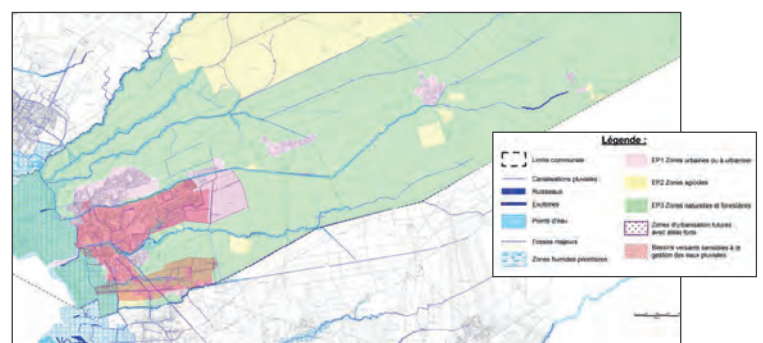
Les communes du Bassin d'Arcachon sont dotées d'un système d'assainissement collectif desservant les agglomérations. Parallèlement, pour les secteurs d'habitats diffus et les écarts d'urbanisation non desservis par le réseau public d'assainissement, les assainissements autonomes sont gérés par un service public d'assainissement non collectif.

En ce qui concerne le pluvial, le Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon, dans le cadre de sa politique environnementale et de ses compétences « urbanisme et hygiène publique » a imposé dès 1985 la gestion des eaux pluviales à la parcelle par la mise en œuvre de solutions

alternatives à l'assainissement pluvial traditionnel afin de préserver la qualité des eaux.

Le SIBA souhaite réaliser les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales afin d'harmoniser ses pratiques avec la réglementation en vigueur.

L'étude s'est déroulée pendant l'année 2014. Elle a permis d'élaborer le zonage d'assainissement des eaux pluviales pour chacune des dix communes du Bassin d'Arcachon. Les documents élaborés doivent être présentés aux communes avant d'être soumis à enquête publique.



LES TRAVAUX REALISES EN 2014

1 • LEGE-CAP FERRET : AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE DU PORT DE PIRAILLAN :

Dans le cadre du projet communal de réaménagement du port de Pirailan, la commune de Lège-Cap Ferret a sollicité le SIBA pour étudier les solutions d'aménagements compensatoires sur le bassin versant d'eaux pluviales de Pirailan dont l'exutoire se situe dans le port.

La zone urbaine de PIRAILLAN est bordée par un espace maritime sensible, pour lequel les différents usages du milieu imposent un niveau élevé de protection de la qualité des eaux, tant pour l'ostréiculture que pour la baignade.

Les eaux de ruissellement, fortement chargées en matières organiques et physico-chimiques, peuvent être à l'origine de pollutions non négligeables pour le milieu récepteur. Dans notre cas, le rejet s'effectue directement dans le Bassin d'Arcachon par l'intermédiaire du port ostréicole.

Cette étude a eu pour objectif de quantifier les volumes d'eaux de ruissellement rejetés dans le port de Pirailan par temps de pluie et définir des solutions de traitement de ces eaux avant rejet.

PRESENTATION

Afin de reprendre les eaux de ruissellement de la route du Cap Ferret, un avant-projet de réalisation d'une structure réservoir sous l'impasse du Port de Pirailan a été réalisé.

FONCTIONNEMENT

Cette structure, d'un volume utile de 52 m³, reprendra les eaux de ruissellement à partir de deux regards avaloirs de part et d'autre du carrefour et un caniveau transversal prévu au point bas de l'impasse.

Le coût global de ces travaux s'élève à : 31 172,40 € T.T.C



2 • LE TEICH / MISE EN PLACE D'OUVRAGES DE RÉGULATION DU BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES DE PÉTIOUN

Les difficultés de gestion des niveaux d'eaux dans le bassin de rétention des eaux pluviales de Pétion, a conduit le SIBA a étudier et mettre en œuvre deux ouvrages déversoir sous la forme de batardeaux qui auront pour fonction, la régulation naturelle sans intervention humaine des niveaux d'eaux du canal du Pétion et du canal des Marais. Ces déversoirs ont été disposés sur les têtes de buses existantes, qui assurent aujourd'hui par manipulation manuelle, la vidange de ces deux plans d'eau.

Les niveaux de surverse sont calés à une hauteur altimétrique

définie par arrêté préfectoral d'autorisation, soit 1m NGF.

LES TRAVAUX RÉALISÉS COMPRENNENT

La dépose de deux têtes de buses de diamètre 600 et 800 mm.

La construction de deux ouvrages rectangulaires en tête de buse, pour la pose d'équipements de types batardeaux ;

La pose de deux équipements types batardeaux sur glissières, pour le réglage des niveaux d'eaux dans le canal du Pétion, et des Marais.



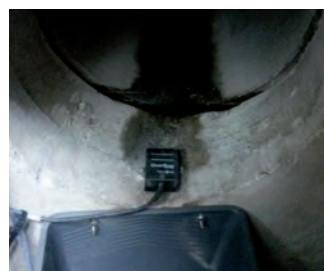
RESEAU MICRO-POLLUANTS DU BASSIN D'ARCACHON : REMPAP

REMPAP, le REseau MicroPolluants du Bassin d'Arcachon est né de la volonté du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) de fédérer scientifiques, industriels, professionnels de santé et associations locales autour d'une problématique commune : la réduction de l'empreinte en micropolluants sur le Bassin.

REMPAP intègre plusieurs dimensions dans la gestion des micropolluants sur le Bassin : diagnostic, prévention, traitements innovants, analyse technico-économique, aspects sociétaux. Les actions initiées dans **REMPAP** se coordonnent autour de 4 grandes thématiques, dont l'une d'elles est centrée sur l'identification des rejets de micropolluants dans le milieu, issus des eaux de ruissellement urbaines, ainsi que sur l'innovation autour de traitements dédiés à ces rejets.

Dans le cadre de cet appel à projet, le SIBA a pour objectif de mesurer, d'une part, les apports en micropolluants provenant des eaux de ruissellement et d'autre part, de calculer l'efficacité de traitements innovants des eaux de ruissellement, en ciblant les ruisseaux et les eaux pluviales, notamment dans les bassins de rétention / infiltration pour le traitement des rejets de temps de pluie et la réduction des concentrations en métaux et HAP.

A cet effet, le Siba a aménagé sur un réseau pluvial des ouvrages permettant l'instrumentation du site par la mise en place de capteur de hauteur d'eau, de surverse, de vitesse d'écoulement et pluviomètre. Ces appareillages couplés à un préleveur automatique permettront de quantifier les micro-polluants.



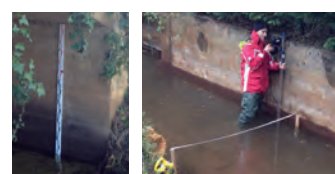
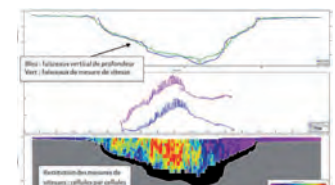
Parallèlement, la même démarche est assurée pour contrôler la qualité au niveau de points de rejets non équipés, et représentatifs des différentes

typologies d'occupation des sols (autoroutier, résidentiel, commercial...) et des différents bassins versants du Bassin notamment des eaux des ruisseaux. Le ruisseau du Bourg à Gujan-Mestras est le premier site suivi.



ADCP :
Courantomètre à effet doppler

Ces opérations nécessitent une bonne connaissance des débits. La mise en place d'échelles limnimétriques permettent une mesure de la hauteur d'eau associée à un débit. Un ADCP courantomètre à effet doppler et courantomètre numérique ont été achetés pour faire ces acquisitions des données « débits ».



Vélocimètre acoustique

CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / POLE MARITIME

BALISAGE DES CHENAUX INTERIEURS DU BASSIN D'ARCACHON

• Signée le 20 décembre 2007, la convention tripartite entre le SIBA, le Conseil Général de la Gironde et l'Etat, (DDTM/ Service Maritime et Littoral), précise les responsabilités de chacun au regard de la gestion et l'entretien du balisage des chenaux intérieurs, ainsi que des obligations des différents maîtres d'ouvrage et autorités portuaires, (Etat, Département,

Syndicat et communes).

• En 2014, poursuivant sa mission ainsi établie, le SIBA a mené deux grandes opérations :

- la surveillance des balises : ce contrôle a été réalisé au printemps, avec les moyens nautiques et les équipes du Syndicat. Le rapport associé a été diffusé à l'ensemble des partenaires ; au regard des

constats rapportés, les travaux 2014 de mise en conformité ont été programmés ;

- la mise en conformité des balises : en 2014, dans le cadre du marché public signé avec la société GENTIL TSM, le SIBA est intervenu sur les balises référencées dans le tableau ci-dessous, pour un montant de l'ordre de 85 000 € TTC.

N°	SITUATION	TYPE DE VOYANT ACTUEL	TYPE DE TRAVAUX					BALISE INTERSECTION
			DATES	REDRESSEMENT	CHANGEMENT DE BALISE	CHANGEMENT DE VOYANT	RENOUVELLEMENT DE VOYANT	
12	Chenal de Teychan	Cardinale Sud	Trx 2008 & 2011 & 2014			oui	oui	oui
3	Chenal de Teychan	Cardinale Ouest	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
6	Chenal de Teychan	Babord	Trx 2008 & 2012 & 2014		oui	oui	oui	oui
5a	Chenal de Girouasse	Tribord	Trx 2009 & 2014		oui	oui (2)		
6c	Chenal de Girouasse	Babord	Trx 2009 & 2014	oui		oui		
6d	Chenal de Girouasse	Babord	Trx 2009 & 2014			oui (2)		
9	Chenal de L'île	Cardinale Ouest	Trx 2008 & 2014		oui	oui		oui
AOa	Estey des Jacquets	Babord	Trx 2010 & 2014			oui (2)		
AOB	Estey des Jacquets	Babord	Trx 2009 & 2014			oui (2)		
AOC	Estey des Jacquets	Babord	Trx 2009 & 2014			oui (2)		
B0	Chenal de Lège	Babord	Trx 2008 & 2014			oui		oui
B1	Chenal de Lège	Cardinale Sud	Trx 2008 & 2014			oui		oui
C0	Chenal de Graveyron	Cardinale Sud	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
C1	Chenal de Graveyron	Cardinale Ouest	Trx 2008 & 2014			oui		oui
C2	Chenal de Graveyron	Babord	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
C4	Chenal de Graveyron	Babord	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
C4b	Chenal de Graveyron	Babord	Trx 2008 & 2014	oui		oui (2)		
C6	Chenal de Graveyron	Babord	Trx 2008 & 2014		oui	oui	oui	oui
C8	Chenal de Graveyron	Cardinale Sud	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
D14	Chenal d'Andernos	Babord	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
E0	Chenal de Moutchalette	Cardinale Ouest	Trx 2008 & 2014			oui		oui
E7	Chenal de Moutchalette	Tribord	Trx 2008 & 2014	oui		oui	oui	oui
E6a	Chenal de Moutchalette	Babord	Trx 2009 & 2014			oui (2)		
E8	Chenal de Moutchalette	Cardinale Sud	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
FOc	Chenal de Lanton	Babord	Trx 2008 & 2014	oui	oui	oui (2)		
F1	Chenal de Lanton	Tribord	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
F2a	Chenal de Lanton	Babord	Trx 2009 & 2014			oui (2)		
F2b	Chenal de Lanton	Babord	Trx 2010 & 2014		oui	oui (2)		
F3	Chenal de Lanton	Cardinale Ouest	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
G1	Chenal d'Audenge	Cardinale Ouest	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
H0	Chenal de Touze	Cardinale Ouest	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
H2	Chenal de Touze	Babord	Trx 2008 & 2014	oui	oui	oui		oui
H3	Chenal de Touze	Tribord	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
J1	Chenal de Comprian	Tribord	Trx 2008 & 2014		oui	oui	oui	oui
J5	Chenal de Comprian	Tribord	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
K13	Chenal de Le Teich	Cardinale nord	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
K15	Chenal de Le Teich	Cardinale nord	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
K2	Chenal de Gujan	Cardinale Ouest	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
K3	Chenal de Gujan	Cardinale nord	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui
K5	Chenal de Gujan	Cardinale nord	Trx 2008 & 2014			oui	oui	oui



PASSES DU BASSIN D'ARCACHON

MISSION DE SONDAGE ET BALISAGE DES PASSES

Cette mission relève de l'application de la convention tripartite « opérations de sondage et de balisage des passes du Bassin d'Arcachon », que le Syndicat, l'Etat et le Conseil Général de la Gironde ont reconduit jusqu'en 2017.

A cet effet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde assure la réalisation des opérations de sondage. La DIRM SA assure la réalisation des opérations de balisage.

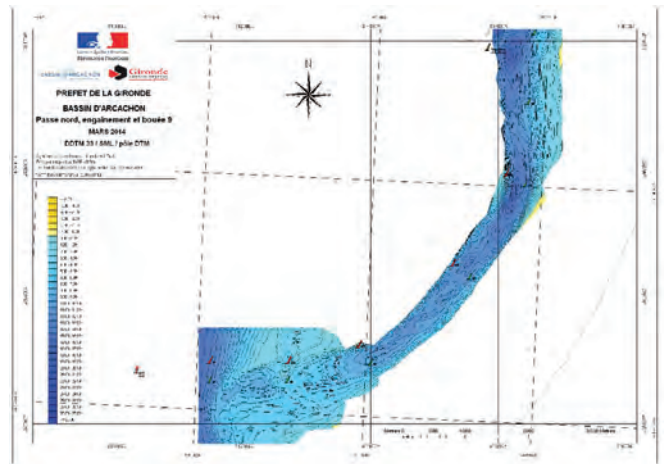
4 campagnes de sondage sont réalisées par an pour "les passes", leur zone d'engainement, ainsi que les abords du wharf.

Le Syndicat et le Conseil Général de la Gironde prennent en charge, chacun à hauteur de 50 % : les moyens nautiques, le renouvellement et l'entretien des matériels de sondage afférents aux activités de la DDTM dans ce cadre. A ce titre, en 2014, 23 000 € HT ont été consacrés à l'exécution de ces opérations.

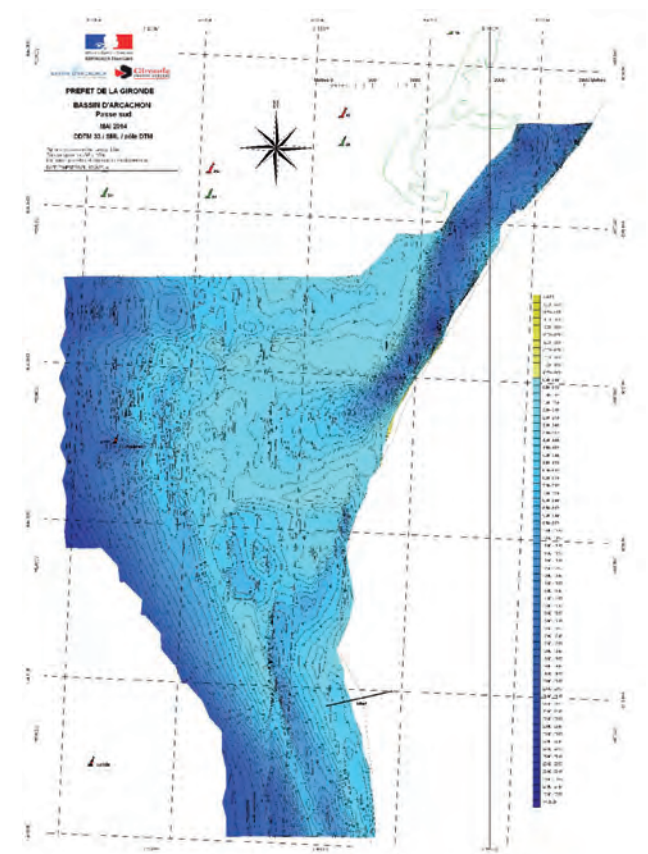


Exemples de balises le long des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon

Ci-après les cartes bathymétriques des passes, lesquelles ont permis la validation du positionnement des bouées de navigation en place, ou bien leur déplacement :



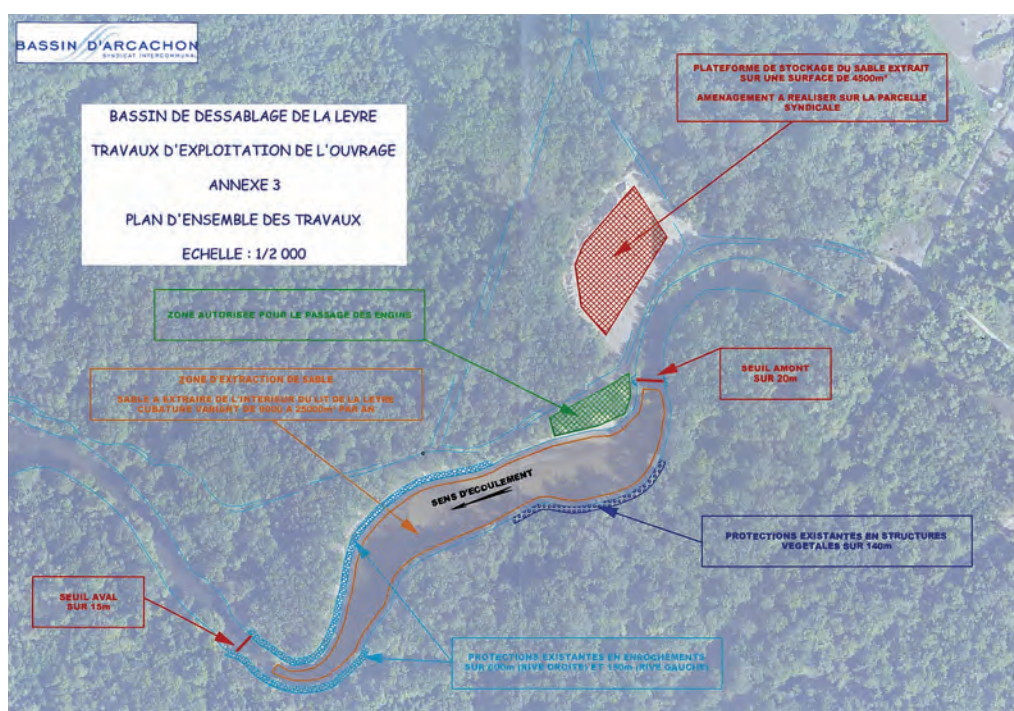
Passé Nord et engainement



Passé Sud

BASSIN DE DESSABLAGE DE LA LEYRE

Cet ouvrage a été construit en 1990, par le Syndicat sur La Leyre, à l'aval de sa confluence avec le Lacanau, d'où est régulièrement extrait le sable qui obstrue les chenaux de navigation, notamment ceux situés dans la zone deltaïque au Sud Est du Bassin d'Arcachon. Ce bassin a été « dessablé » à hauteur de 12 200 m³, par l'entreprise mandatée par le SIBA, et pour un coût de 54 000 € TTC. Ces travaux entrent dans le cadre d'un arrêté préfectoral spécifique, signé le 22 octobre 2013, pour une durée de 10 années.



Le sable stocké sur la plate-forme a été utilisé au réensablement des plages (Andernos les Bains) ainsi qu'à l'entretien des bassins de stockage des sédiments dragués (Audenge et Lanton).

PARTICIPATION A LA GESTION INTEGREE DU LITTORAL AQUITAIN

L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE AQUITAINE

Depuis 2007, le SIBA est engagé au sein de l'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA) aux côtés de l'Etat, de la Région Aquitaine et des 3 départements littoraux dans le but de disposer d'un outil scientifique et technique d'expertise et d'aide à la décision dans la gestion du littoral. Grâce aux moyens humains de l'ONF et du BRGM, outre son action d'expertise et d'assistance aux collectivités et

aux services de l'Etat, l'OCA a pour mission le suivi et l'analyse des risques érosion et submersion sur la côte sableuse, rocheuse et sur le Bassin d'Arcachon, la collecte de données et la communication sur ces mêmes thématiques.

L'année 2014 a été une année de transition entre la fin du précédent contrat de projets Etat Région 2007-2013 et le nouveau pour la période

2015-2020. Le programme de l'OCA a été revu en conséquence (nouveaux modules, absence de financements européens notamment). Une nouvelle convention de partenariat pour l'application du contrat de projets 2015-2020 devrait être proposée courant 2015.

La participation 2014 du SIBA était de 12 000 € TTC.

En 2014, le SIBA a sollicité

l'expertise de l'OCA quant aux travaux d'urgence à entreprendre avant la saison estivale sur le secteur du Mimbeau (commune de Lège-Cap Ferret) à la suite des tempêtes hivernales de décembre 2013 à mars 2014 ainsi que sur l'aménagement du secteur de Fontainevieille et de l'exutoire du ruisseau du Massurat (commune de Lanton).



Vue d'ensemble Port de Fontainevieille à Lanton

Le GIP littoral aquitain



a été créé en 2006 et regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, deux communautés d'agglomération et 10 communautés de communes, aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer, Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...), d'associations... Il a validé son plan de développement durable (PDDL) en lien avec la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, autour des thématiques « risques » suivantes : trait de côte, érosion, submersion marine et incendies.

Il se pose désormais en tant qu'animateur de la gouvernance littorale jusqu'en 2020. Le GIP constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux ; il permet l'émergence de partenariats.

Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP.

Ainsi a-t-il formé avec lui et les communes de La Teste de Buch, Lège-Cap Ferret et Biscarrosse, un groupe de travail « érosion des passes » vers une meilleure connaissance du risque; en effet, les mouvements de sable directement en lien avec la dynamique des passes de l'entrée du Bassin d'Arcachon impactent les littoraux voisins, et il est vrai que ces phénomènes sont encore mal connus.

STRATÉGIE LOCALE DES "PASSES"

Dans la continuité des réflexions initiées par le groupe de travail « érosion des passes », les communes de La Teste de Buch, Lège-Cap Ferret et Biscarrosse ont co-signé une convention de partenariat pour établir un diagnostic préalable à la mise en œuvre d'une procédure de stratégie locale pour faire face à l'érosion marine.

Le SIBA, quant à lui, toujours vigilant mais également soucieux de l'impact des changements littoraux au regard de l'implantation et du fonctionnement du wharf, sur le site de La Salie, a lui-aussi adhéré à cette coopération afin que soient affinées les prévisions d'évolution des passes pour anticiper les risques afférents.

Cette étude dévoilera ses résultats finaux courant 2015.

Le SIBA a d'ores et déjà utilisé les résultats préliminaires de ce diagnostic, qui prévoit la possibilité d'un ensablement progressif du point de rejet jusqu'en 2035, pour appréhender la faisabilité de travaux (rallongement de la conduite, réflexion au niveau du by-pass). Ces prévisions ont également été prises en compte dans une simulation annexe à l'étude de modélisation de la dispersion des effluents rejetés par le Wharf de la Salie afin de visualiser quelles seraient les conséquences d'un éventuel allongement de la conduite sur la mobilisation de l'effluent.

Le montant total de cette étude s'élève à 105 000 € TTC et la participation du SIBA à cette étude s'élève à 7 500 € TTC.

SUBMERSION MARINE

A la demande des 10 Maires du Bassin d'Arcachon, le SIBA effectue le suivi technique de l'élaboration du



Plan de Prévention des Risques inondation par submersion marine prescrit le 10 novembre 2010 sur l'ensemble des communes du Bassin d'Arcachon.

Ainsi, un référent submersion marine a spécialement été recruté afin d'accompagner les communes dans la compréhension et l'analyse des éléments produits dans le cadre de cette démarche (définition du phénomène, identification des ouvrages de protection, caractérisation de l'aléa et des enjeux).

L'année 2014 marque un tournant dans la première étape du PPR depuis sa prescription : les élus du Bassin d'Arcachon ont pris note des valeurs de l'évènement de référence au rivage. La phase suivante est par conséquent mise à l'étude : la simulation dynamique de la submersion à terre.

De plus, le SIBA s'est entendu avec les services de l'Etat sur la mise en place d'un logigramme d'application du R111-2 du Code de l'Urbanisme dans le cadre de l'instruction des permis de construire. Appliqué au quotidien par les services instructeurs, il leur permet de fonder leurs avis sur la base d'une connaissance avérée (modélisation dynamique de la submersion marine développée par le SIBA).

Le travail collaboratif entre le SIBA et les services de l'Etat devrait se poursuivre pour l'année 2015 par la définition du zonage réglementaire et du règlement associé.

ACTIVITES BATHYMETRIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

Le Service des Etudes du Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'œuvre des travaux en termes d'études préalables et de suivi de chantiers : pour la collecte de ces données, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels, permettent :

- **par la voie terrestre**, à partir de la station totale TRIMBLE ou du GPS LEICA, de localiser des points sur l'estran et d'en connaître l'altitude (principe du levé topographique) ; cette méthode de levé est utilisée pour réaliser les suivis de l'érosion de la côte de Pyla, ou bien pour estimer le volume des matériaux qui y ont été déplacés lors de travaux de désenvasement de port par exemple.

- **par la voie nautique**, à partir du GPS ainsi que d'un échosondeur et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique du SIBA, dénommée « SIBA I », d'une longueur de 8 m et d'un tirant d'eau de 30 cm ; les équipements permettent de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la bathymétrie. Ce matériel est complété par un logiciel d'acquisition, de traitement et de restitution des données, dénommé HYPACK. Il permet à la fois de préparer une mission bathymétrique, d'effectuer l'acquisition des données, le traitement des sondes, et même de réaliser des plans et cartes marines.

La carte présente tous les levés topographiques ou bathymétriques réalisés sur l'année 2014, où l'on distingue ceux réalisés avant les dragages, (préparation des projets...), ou bien en suivis (balisage, après travaux...), ou encore préalablement au réensablement.



DRAGAGE DES CHENAUX

Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau, incluant une notice dite Natura 2000, au regard des impacts potentiels des opérations sur l'environnement global, (activités humaines, ostréiculture, pêche, oiseaux, habitats...).

DRAGAGE DU BANCOT

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le banc du Bancot est situé entre les chenaux de Piquey et Courbey. Le Syndicat a été sollicité par le Comité Régional Conchylicole afin :

- de limiter le déplacement du banc de sable du Bancot. En effet, ce banc présente une tendance naturelle au déplacement vers l'Est-Nord-est sous l'effet des courants de flot. Les mouvements sédimentaires induits comblent progressivement le chenal longeant les parcs ostréicoles de proximité. Ces phénomènes d'une part rendent difficile la navigation tant professionnelle que de loisir, et d'autre part, tendent à ensabler les parcs ostréicoles les plus proches.
- de rétablir l'hydraulique dans cet espace de cultures, compte tenu du réensablement conséquent du Chenal du Bancot.

PHASE 1 : DU 2/01 AU 14/03/2014

La zone de dragage se situait sur la façade Est du Chenal du Bancot, entre la pointe du Courbey et la pointe Ouest du Grand Banc, sur 800 m de long pour 50 m de large. ; la cote de dragage était de -2 m CM

La zone de rejet se situait dans le chenal de Piquey, sur le flanc Ouest du banc de Bancot, où la cote est comprise entre -3 et -5 m CM.

PHASE 2 : DU 8/09 AU 19/12/2014

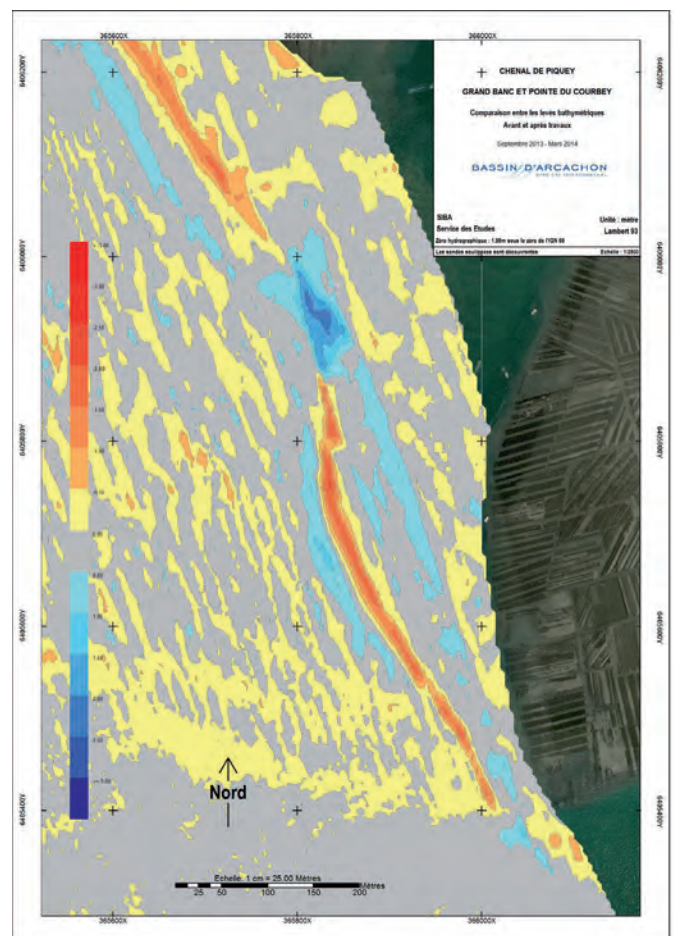
La zone de dragage s'étendait sur 400 m de long pour 50 m de large. La cote de dragage a été de -2.5 m CM.

VOLUMES EXTRAITS

30 000 m³ ont été extraits.

COÛT

339 000 € TTC





RÉENSABLEMENT DES PLAGES

Sous couvert de leurs autorisations respectives, les opérations de réensablement ont été effectuées à l'aide des équipements syndicaux, ou bien par l'intermédiaire de moyens extérieurs, (commandés à l'issue de consultations publiques).

Ainsi se sont déroulés les travaux suivants :

1 • REENSABLEMENT DES PLAGES DE PYLA SUR MER

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Sur la base des relevés bathymétriques et topographiques, on constate l'érosion de l'ensemble des plages du Pyla : dans le détail, on peut s'apercevoir que :

- les pertes sont localisées au niveau de l'estran alors que le talus montre une tendance à l'engraissement ;

- les pertes les plus importantes sont localisées au Sud de la zone (entre le musoir de la Corniche et l'avenue des Moineaux).

Ces pertes se traduisent sur le littoral par un abaissement général de l'estran et un fléchissement progressif de la pente du talus sous-marin. Elles sont la conséquence de la présence du transit littoral

résultant du Sud vers le Nord, combiné à la limitation, voire la disparition des apports sableux en provenance du Sud.

Sans apport d'entretien, l'amaigrissement des plages et le déplacement du talus vers l'Est se poursuivrait au cours des années à venir.

En conséquence, le Syndicat s'attache au réensablement de ces zones à vocation touristique.

LIEU DE PRÉLÈVEMENT

flanc est du banc de Bernet – Travaux réalisés du 13 janvier au 10 février 2014

LIEU DE DÉPÔT

du musoir de la Corniche vers la place Meller (3 300 m)

VOLUME : 153 000 m³

TITULAIRE DES TRAVAUX : CAN

COÛT : 274 000 € TTC

2 • REENSABLEMENT DES PLAGES CENTRALES D'ARCACHON

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le sable a été extrait sur le flanc ouest du Banc de Bernet face à la pointe de la presqu'île du Cap Ferret sur une bande de 26 ha de superficie, de 1110 m de long et de 235 m de large, entre les bouées 11 et 13.

La zone de remblaiement se situait entre l'épi Legallais et les 200 m de plage en direction de la jetée Thiers.

DATE DE L'INTERVENTION

du 10 février au 14 février 2014

VOLUME RÉENSABLÉ

25 000 m³

LONGUEUR : 200 m

Titulaire des travaux : la Compagnie Armoricaine de Navigation (C.A.N.)

COÛT

59 000 € TTC



3 • REENSABLEMENT DES PLAGES DE LEGE-CAP FERRET

CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif était de rétablir la largeur de la plage du littoral intra-bassin de la commune de Lège-Cap Ferret, depuis Jane de Boy jusqu'au quai des Courlis, pour accueillir les activités balnéaires.

Les prestations ont consisté à réaliser les travaux de :

- déblais/remblais des sédiments sableux avec transport sur l'estran pour le réensablement des

plages et le renforcement du talus du Mimbeau,

- déblais/remblais avec mise en dépôt provisoire pour transport routier,

- transport routier entre la zone de mise en dépôt provisoire et les zones de remblais,

- terrassements associés aux zones de remblais.

TITULAIRE DES TRAVAUX

SAS VAN CUYCK avec des moyens terrestres

DURÉE

travaux réalisés en mai/juin 2014

COÛT

84 000 € TTC

LIEU DE PRÉLÈVEMENT

Mimbeau / Bélisaire ou sur site

NOM DU SITE	EXTRACTION	DÉFINITION DE LA ZONE	VOLUME PAR PLAGE
Clauvey	Origine : Mimbeau 50 m ³	A l'Ouest du Centre Nautique Déblai/remblai sur site	100 m ³ 50 m ³
Le Four	Origine : Mimbeau 250 m ³	A l'Ouest et à l'Est de la cale Déblai/remblai sur site	300 m ³ 250 m ³
Piquey	Origine : Mimbeau 100 m ³	A l'Ouest de la jetée Déblai/remblai sur site	400 m ³ 100 m ³
Canon	Origine : Mimbeau	A l'Ouest de la jetée	300 m ³
Herbe	Origine : Mimbeau	A l'Est de la cale	500 m ³
Les Américains	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	400 m ³
Goélands	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	500 m ³
44 hectares	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	2 000 m ³
Talus du Mimbeau	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	10 000 m ³
Courlis	Origine : Mimbeau	Au droit de l'escalier	1 500 m ³

En vert, les mouvements faisant l'objet d'un transport routier

En noir, les mouvements de déblai/remblai sur site

4 • RÉENSABLEMENT DES PLAGES DE MOULLEAU PÉREIRE À ARCACHON

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le programme de réensablement des plages arcachonnaises 2014 a été effectué à l'aide des équipements syndicaux, en mai/juin ; les objectifs du projet étaient de :

- réensabler les plages d'Arcachon et de la Teste de Buch,
- permettre l'accessibilité à la jetée du Moulleau.

LIEUX DE PRÉLÈVEMENT

Le projet consistait à recréer une continuité hydraulique et ainsi améliorer la navigation à l'approche de la jetée. La zone de dragage, au droit de la jetée du Moulleau comprenait 3 passes de 125 m de longueur et de 25 m de large chacune.

LIEUX DE DÉPÔT ET DE RÉGALAGE

Le sable prélevé a été déposé sur les plages, au nord puis, dans une moindre mesure, au sud de la jetée, et ensuite repris par des engins terrestres pour être régalé sur les zones suivantes :

- cercle de voile du Pyla,
- de l'avenue Montaut à la place des Arbousiers.

DURÉE

du 14 avril au 27 juin 2014

VOLUMES EXTRAITS

10 000 m³

COÛT

209 000 € TTC
(y compris le régalage)



5 • RÉENSABLEMENT DE LA PLAGE DE LA VIGNE

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Suite aux dégradations constatées sur la plage de La Vigne après les événements tempétueux de l'hiver 2013-2014, le SIBA a été sollicité par la commune de Lège-Cap Ferret pour rétablir une plage à usage estival.

De plus, un courrier de l'association de sauvegarde de la plage de La Vigne (S.P.L.V.) a été adressé à la mairie de Lège-Cap Ferret, début janvier 2014, pour faire part des conséquences des derniers coups de vent et fortes marées que la presqu'île avait subis.

La drague aspiratrice stationnaire Dragon du SIBA a effectué les travaux à l'aide du remorqueur SIBA II et des installations maritimes habituelles.

Sur la base de la comparaison des constats topographiques après travaux 2012 et ceux de mars 2014, le besoin en sable a été estimé à 3600 m³, directement au nord de l'entrée du port.

LIEUX DE PRELEVEMENT

La zone de prélèvement de sable se situait face à l'entrée du port de La Vigne. Elle s'étendait sur 120 m de long et 40 m de large. La cote de dragage à atteindre se situait autour de 1 m CM.

LIEUX DE DEPOT

Le sable a été déposé sur la plage de La Vigne dans sa partie sud.

DUREE

Les travaux se sont déroulés du 17 mars au 11 avril 2014

VOLUMES EXTRAITS : 5 200 m³

COÛT : 60 000 € TTC



EXERCICE ORSEC BISCAYE 33 LUTTE CONTRE UNE POLLUTION MARITIME PAR HYDROCARBURE

Les 18 et 19 juin 2014, à l'initiative du Préfet Maritime de l'Atlantique, a été organisé un exercice ORSEC maritime. Cet exercice a porté sur l'assistance à navire en difficulté et sur la lutte contre la pollution par hydrocarbure en mer.

Ainsi, le scénario prévoyait qu'un navire en difficulté ayant subi des dégâts après une collision avec un autre navire, au large de l'estuaire de la Gironde, perde sa cargaison d'hydrocarbures laquelle entrerait dans le Bassin. De nombreux moyens nautiques, aériens et terrestres ont été déployés à cet effet.

Avant le début de l'exercice à Arcachon, les ostréiculteurs ont reçu une formation à la lutte contre la pollution, par le CEPPOL (centre d'expertises pratiques de lutte antipollution de la Marine nationale) sur le quai du port d'Arcachon.

Le SIBA II a été sollicité pour prendre part à l'exercice ; c'est de son pont qu'ont été déversées les écorces de riz qui ont joué le rôle de nappes d'hydrocarbures.

Puis il est resté dans la zone d'exercice pour assurer la surveillance de l'opération avec, à son bord, les représentants de la Marine ; de leur côté, les barges ostréicoles chalutaient pour récupérer la paille de riz.

En fin d'exercice, les barges ont transféré leur chalut à bord du SIBA II lequel est rentré au port pour y débarquer tous les matériels ANTIPOL.



Les chalands ostréicoles, flanqués de chaluts, récupèrent la paille de riz.



Remarque : Le SIBA est identifié comme un acteur à part entière, dans le cas d'un événement réel similaire ; en effet, le remorqueur peut intervenir en cas de sinistre majeur : SIBA II est prééquipé, raccords spéciaux, pompe à lobbes dédiée..., cuves permettant de récupérer des polluants...

VALORISATION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE

RAPPEL DU CONTEXTE

En collaboration étroite avec les communes quant au devenir des sédiments issus des opérations de dragage des chenaux et des ports, le SIBA s'emploie à identifier des solutions de réutilisation pérennes, les moins impactantes sur le milieu : ainsi, deux modes de gestion se présentent :

- une filière « dépôt intra-bassin sur les vasières » ou immersion, dans le cas de sédiments sableux issus de chenaux situés loin des rivages ;
- une filière « dépôt à terre » ou valorisation terrestre, dans le cas de sédiments issus des ports ou de chenaux proches du littoral, avec les options suivantes :
 - en réensablement de plages, si la qualité et l'aspect des sédiments le permettent ;
 - en stockage temporaire sur DPM ou hors DPM, préalablement à une valorisation spécifique.

Cette dernière dynamique est fortement marquée dans les recommandations du Grenelle de la Mer, qui encourage le « développement, la recherche appliquée et les approches innovantes dans la valorisation (réutilisation) des sédiments ».

Ainsi en 2014, les bassins de stockage temporaire de sédiments appartenant aux communes et au SIBA contenaient, en début d'année, 45 000 m³ de sédiments à valoriser. La vidange de ceux-ci est un pré requis aux fins de lancer les opérations de dragage suivantes !

Remarque : les bassins de stockage des sédiments de

dragage se situent : au Teich/ Quatre paysans, à Andernos les Bains/Quinconces, à Biganos/Port des Tuiles, à Lanton/Titoune, à Gujan-Mestras/ Verdalle, et à Audenge.

A • L'APPEL À PROJETS : DES MARCHÉS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Ainsi, en 2012, le Syndicat avait-il lancé un appel à projets dans le but de trouver des partenaires intéressés dans le réemploi des sédiments de dragage.

C'est avec la société TERRALYS, filiale du groupe SUEZ Environnement, spécialisée dans la valorisation biologique et le retour au sol des déchets organiques, que le SIBA a signé son premier marché de recherche et développement, lequel s'articule autour de deux projets de valorisation agricole :

- un projet « normalisation » pour la fabrication de supports de culture,
- un projet « plan d'épandage en forêt ».

Les expérimentations ont débuté dans l'hiver 2013/2014.

TERRALYS dispose déjà d'un savoir-faire en matière de valorisation de sédiments de dragage pour avoir notamment mis en place pour le compte du Conseil Général de la Gironde un plan d'épandage sur grande culture afin d'exploiter les sédiments issus du centre de prétraitement du port de La Molle à Gujan-Mestras.

Les résultats de la phase expérimentation du projet « normalisation » sont très encourageants ; une phase développement va être lancée de manière à confirmer la formule de fabrication mais aussi à tester la commercialisation.

Le projet « épandage » prend plus de temps et les premières conclusions arriveront en 2015.

D'autres partenaires ont manifesté leur intérêt autour de projets de création d'un béton « Bassin d'Arcachon », remblaiement de tranchée d'assainissement, de pare-feu, de couche de base sous parking...des essais ont été effectués avec certains, des accords plus formels sont à venir avec d'autres.

B • LA CONSTITUTION D'UNE ICPE SIBA POUR EXPLOITER UNE UNITE DE GESTION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE

But : créer, aménager et gérer une installation de transit (identifiée Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) qui permettra de libérer plus rapidement les bassins existants de leurs sédiments et d'envisager la programmation de nouveaux travaux de manière plus rapprochée.

Lieu : implantée sur la parcelle n°B84 au lieu-dit Grande Lande, sur le territoire de la commune d'Arès (Gironde).

Actualité : un marché a été signé avec un bureau d'études pour l'établissement du dossier d'autorisation qui sera déposé en 2015 auprès des services instructeurs préalablement à l'enquête publique.

Du jamais-vu : Une collaboration spécifique va être mise en place avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, la Ligue de Protection pour les Oiseaux et le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique pour associer aux agencements de l'ICPE des aménagements adaptés à la « renaturation » du site.



Support de culture réalisé à partir de sédiments de dragage

Remblais de tranchée avec sédiments de dragage



CHAPITRE III : ENVIRONNEMENT



LE SIBA FAIT DE L'ENVIRONNEMENT UN ÉLÉMENT STRUCTURANT DE SES ACTIONS ET UN ENJEU TRANSVERSAL

En 2014, le SIBA construit un Pôle Environnement qui s'appuie sur 3 axes tout en réaffirmant ses relations avec les autres Pôles.

TROIS AXES PORTEURS

- **Le REPAR** : initiateur en 2010 de ce réseau de surveillance et d'expertise d'exception, le SIBA ne cesse de déployer des actions auprès de tous les usagers et sur l'ensemble des bassins versants du Bassin d'Arcachon.

- **Le REMPLAR** : en élargissant ses préoccupations à l'ensemble

des micropolluants, le SIBA remporte dès sa création un appel à projet national.

- **L'interSAGE** : le SIBA continue à veiller à la prise en compte des enjeux propres au Bassin au sein des outils de gestion des bassins versants que sont les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), particulièrement dans leur phase d'élaboration comme

ce fut le cas en 2014 pour le SAGE des étangs littoraux de Born et Buch.

Des liens forts avec le Pôle Hygiène avec la construction d'un laboratoire interne commun, avec le Pôle pluvial pour le suivi de la qualité des eaux de ruissellement et des cours d'eau, avec le Pôle Maritime pour garantir des travaux respectueux du milieu.



Logo REPAR créé en 2014

RÉSEAU REPAR (RÉSEAU DE SUIVI ET D'EXPERTISE SUR LES BIOCIDES ET PHYTOSANITAIRES AU NIVEAU DU BASSIN D'ARCACHON ET SES BASSINS VERSANTS)

Le réseau de surveillance des pesticides et biocides sur le Bassin d'Arcachon, réseau innovant qui a vu le jour en 2010, continue à développer ses actions en 2014, sous les 5 thématiques qui le structure et ce toujours sous l'animation du SIBA.

QUANTIFIER LA PRESENCE DANS LES EAUX

L'échantillonnage des eaux douces et marines par les équipes du SIBA s'est poursuivi en 2014 au rythme d'un prélèvement mensuel de novembre à février et de deux prélèvements par mois de mars à octobre. Leurs analyses sont toujours effectuées par les équipes de recherche de l'Université de Bordeaux.

En 2014, un suivi du cuivre dans les eaux, qui avait été mis en place en 2013 pour répondre aux interrogations d'Ifremer et suivre son utilisation en tant qu'anti-fouling, s'est poursuivi avec 5 campagnes au cours de l'année.

Les concentrations restent faibles et en décroissance par rapport à 2013, année exceptionnelle par sa pluviométrie. Les pluies printanières et estivales de 2014 ont cependant

conduit à des phénomènes de ruissellement lors de la période d'application des produits et donc un pic de présence un peu plus marqué au printemps que les années classiques.

CONNAITRE LES USAGES SUR LE TERRITOIRE

Le REPAR se veut un réseau réactif et ancré dans les problématiques du territoire. Il est donc apparu indispensable d'établir la liste des molécules analysées dans l'action de quantification, sur la base, non pas de listes nationales mais bien d'usages avérés sur le Bassin d'Arcachon et ses bassins versants. Il s'agit également grâce à cela de mieux orienter les actions de sensibilisation des différents utilisateurs de pesticides.

En 2014, la réponse à un appel à projet du Pays Bassin d'Arcachon- Val de L'Eyre sur un

financement européen a permis d'étendre notre connaissance des pratiques en espaces verts aux communes du Val de l'Eyre. Des entretiens ont été conduits avec l'ensemble des services concernés des 7 communes.

COMPRENDRE LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le REPAR, par le biais de l'Agence de l'Eau et du SIBA, co-finance une étude de 3 années débutée en janvier 2013, menée par l'Université de Bordeaux. L'objectif de cette étude, faisant partie du programme régional OSQUAR 2, est notamment d'identifier la sensibilité des premiers stades de vie de l'huître creuse vis à vis des cocktails de pesticides présents dans le Bassin d'Arcachon.

Les premiers résultats indiquent que les principales molécules retrouvées par le REPAR peuvent avoir, aux concentrations

mesurées dans l'environnement, un effet sur le développement des larves d'huîtres. Si cet effet reste très modeste pour chaque molécules prises une à une, les tests montrent que le mélange de ces molécules peut augmenter leurs impacts.

SUSCITER ET ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS

Le projet « Haro sur les Phytos » proposé par le SIBA au Pays Bassin d'Arcachon - Val de L'Eyre en novembre 2013 a permis, avec le financement de l'Union Européenne, d'engager en 2014 des actions d'accompagnement et de sensibilisation sur la de réduction des phytosanitaires à l'échelle du Pays avec des actions ciblant deux classes d'utilisateurs : les jardiniers amateurs et les collectivités.



Stand sur la Fête de la Nature, Gujan-Mestras

1 • LES JARDINIERS AMATEURS

DISTRIBUTION D'INSECTES AUXILIAIRES

Il était proposé d'assurer une distribution gratuite de larves de coccinelle et d'oeufs de Chrysope aux yeux d'or. Cette distribution a lieu dans les locaux du pôle technique du SIBA situés à Biganos tous les mercredis du 26 mars au 30 juillet, sur commande préalable auprès du SIBA. Certaines communes ont également souhaité qu'une distribution ait lieu durant des événementiels : Fête des fleurs à Andernos-les-Bains, Fête de la Nature à Gujan-Mestras, marché municipal à Lanton.

Il est à noter que seules des espèces indigènes ont été utilisées, sans risque de concurrence pour les autres espèces.

Lors de la distribution, une exposition sur le jardinage au naturel était mise en place. Dans le même temps, une personne était disponible pour donner des conseils de jardinage alternatif et diffuser les plaquettes informatives déjà disponibles.

Au total 527 personnes sont venues retirer près de 900 boîtes de larves de coccinelles et 300 boîtes d'oeufs de Chrysopes, et ont été informées sur le jardinage sans pesticides.

ANIMATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Un kit comprenant un petit explicatif sur le rôle des insectes auxiliaires ; un poster sur le cycle de vie de la coccinelle et

un mini-vivarium dans lequel les enfants ont pu voir les larves de coccinelles grandir et assister à leur transformation jusqu'à l'âge adulte était mis à disposition des enseignants des

écoles primaires du Pays Bassin d'Arcachon-Val de Leyre.

Suite aux discussions avec les enseignants et pour compléter le kit proposé, nous avons demandé à un organisme (la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon) agréé par l'Education Nationale de réaliser des interventions en classe sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et l'importance des insectes auxiliaires. 6 classes de CM2 ont pu bénéficier de ces interventions. Une dizaine de classes ont bénéficiées des kits d'élevage.



Animation pour les écoles primaires



Démonstration de matériel de désherbage alternatif, cimetière de Lanton.

2 • LES COLLECTIVITÉS

FORMER LES AGENTS COMMUNAUX

Le SIBA a pu organiser 7 sessions de formation les 17-18 mars, 20-21 mars, 25-26 mars, 27-28 mars, 13-14 novembre et 17-18 novembre. Ces journées ont permis à près de 120 agents communaux d'obtenir le Certiphyto et de pouvoir ensuite mettre en oeuvre dans leurs communes les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires et les moyens alternatifs.

Ces formations ont également eu pour résultat la construction d'un véritable réseau permettant aux agents de promouvoir entre eux les techniques vertueuses.

ELABORER DES PLANS DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Il était proposé d'aider les communes à réaliser un plan de gestion différenciée pour pérenniser leurs efforts de rationalisation de l'usage des phytosanitaires. En effet, le plan de gestion différenciée repose sur une classification appropriée des espaces selon

leur situation, surface, intérêt écologique, fréquentation, etc.

Cette classification permet de définir les objectifs de gestion pour chaque site en privilégiant les méthodes respectueuses de l'environnement. C'est une gestion globale conjuguant pour un espace, dans des proportions plus ou moins importantes, l'entretien écologique et l'entretien horticole.

Dans le cadre du projet, une personne a été dédiée à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée modèle. Ce plan-cadre a fait l'objet d'une co-construction par les services techniques des communes grâce à des entretiens spécifiques avec les services responsables des espaces verts de chaque commune.

De manière innovante, ce plan de gestion différenciée propose une véritable boîte à outils ainsi qu'une partie « tableau de bord » mettant en oeuvre des indicateurs « biodiversité », « eau », « énergie », complets

et vulgarisés de façon à pouvoir être rapidement mis en oeuvre sur le terrain.

Le travail entamé auprès des communes avait permis d'identifier deux postes sur lesquels la réduction des phytosanitaires demandait la mise en oeuvre de technique originale et une concertation poussée :

CHANGER LA VISION DES CIMETIÈRES

En France, la tradition tend vers une conception très minérale des cimetières, ce qui nécessite ensuite une gestion très contraignante et l'utilisation accrue d'herbicides. A cela s'ajoute un niveau d'acceptabilité moindre de la part des usagers concernant la présence de « mauvaises » herbes dans les allées, assimilé à un manque de propreté et de respect envers les morts.

Deux ateliers ont été organisés sur la thématique de la gestion raisonnée et écologique des cimetières.

Le 8 avril 2014, la matinée a été

consacrée à des interventions sur la réglementation et le droit funéraire, préambule indispensable pour garantir un entretien pérenne des espaces ; sur la vision paysagère des cimetières ; et sur les modalités d'aide à la mise en place de techniques alternatives. L'après-midi était consacré à une démonstration, sur le site du cimetière de Lanton, de matériel de désherbage alternatif (désherbeurs mécaniques, thermiques, etc.). Ce premier atelier, à destination des élus et des techniciens, a rassemblé une vingtaine de personnes.

Le 16 octobre, un second atelier a eu lieu : La matinée était consacrée à des retours d'expérience de territoires gérant leurs cimetières en Zéro Phyto. L'après-midi permettait aux communes du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre qui le souhaitaient d'exposer leurs projets et leurs difficultés quant à la gestion de leurs propres cimetières, en bénéficiant de l'expertise des intervenants ainsi que des conseils d'un paysagiste.



Adalia bipunctata,
insecte auxiliaire

GÉRER AUTREMENT LES TERRAINS DE SPORT

Alors que sur les autres types d'espaces verts, la problématique « herbicides » est la plus prégnante, la majorité des traitements sur les terrains de sport concerne des anti-mousses et des fongicides. Les techniques alternatives classiques de désherbage vapeur ou thermique sont donc inefficaces.

La diminution voire l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les terrains de sport engazonnés ne peut être compensée qu'en favorisant les travaux mécaniques et une gestion préventive très précise des gazons.

Un atelier à destination des agents communaux a été organisé le 24 juin. La matinée était animée par l'expert pour la ligue nationale de rugby et

co-fondateur du label « pelouse sportive écologique ». La mairie de Bordeaux a fait part de son expérience en matière d'éco-phyto sur les infrastructures sportives de plein air. L'après-midi, une visite sur site d'un stade de Saint Médard-en-Jalles avec les services techniques a permis aux agents de discuter de leur démarche de réduction des phytosanitaires et d'avoir la démonstration de matériel spécifique (robot de tonte, etc.).

PARTAGER LES INFORMATIONS

La communication autour de l'opération de sensibilisation des jardiniers amateurs s'est notamment faite par plusieurs articles dans les journaux et revues (Bassin Magazine, Couleur Nord Bassin, Filon Magazine, la Dépêche du Bassin,

Sud Ouest) permettant d'informer l'ensemble de la population du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre non seulement du projet « Haro sur les Phytos » mais également sur les actions du réseau REPAR en général.

RÉSEAU REMPLAR (RÉSEAU DE SUIVI ET D'EXPERTISE DES MICROPOLLUANTS SUR LE BASSIN D'ARCACHON)



Logo REMPLAR créé en 2014.

Fort du succès de REPAR, le SIBA a élargi sa surveillance à l'ensemble des micropolluants en créant le nouveau réseau REMPLAR. Ce réseau, qui a vocation à réduire l'empreinte en micropolluants du Bassin se coordonne autour de 4 thématiques : la cartographie des sources ; l'évaluation de l'écotoxicité ; l'évaluation de l'efficacité et de l'intérêt de traitements innovants ; l'analyse sociétale des freins et leviers de réduction à la source.

LAUREAT D'UN APPEL A PROJETS NATIONAL

Fin 2013, REMPLAR a été proposé en réponse à l'appel à projets « Innovations et changements de pratiques : Lutte contre les micropolluants des eaux urbaines », lancé par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les Agences de l'Eau et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Fin 2014, les résultats sont là : REMPLAR est lauréat parmi 42 projets en lice et recevra un soutien financier sur 4 ans de 700 000 euros.

2014, MISE EN PLACE ADMINISTRATIVE DU PROJET - 2015, LES ACTIONS COMMENCENT

QUANTIFIER L'EMPREINTE EN MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX

Il est indispensable d'établir une liste des molécules à analyser en cohérence avec les usages du Bassin et de cibler les sites à étudier. La réflexion est en cours avec l'Université de Bordeaux sur le choix des molécules. Une première campagne d'état des lieux sera réalisée au printemps dans les tributaires et le Bassin,

suivie d'une campagne sur le réseau d'eaux usées à l'automne. En parallèle, des mesures de micropolluants seront réalisées dans les huîtres prélevées lors du programme FELIBA.

EVALUER L'EFFICACITE ET L'INTERET DE TRAITEMENTS INNOVANTS

Sur les eaux pluviales : des mesures de micropolluants au niveau du bassin de rétention construit au Pyla-sur-mer vont permettre d'évaluer l'efficacité de ce type d'installation sur le piégeage des micropolluants issus des eaux pluviales. L'installation du matériel nécessaire à l'échantillonnage de ces eaux a démarré avec la mise en place en mars 2015 d'un préleveur automatique sur site ainsi que par la réalisation des premiers prélèvements dans la nappe.

Sur les effluents du pôle, hospitalier : une action spécifique est engagée sur l'étude des rejets hospitaliers. Cette action - souhaitée dès le projet du Pôle de Santé d'Arcachon via la création d'un poste de pompage dédié permettant d'acheminer, sans mélange, les eaux usées

jusqu'à la station d'épuration de La Teste de Buch - permettra de connaître la qualité de ce rejet et de pouvoir évaluer l'efficacité et l'intérêt d'un traitement complémentaire. Ce traitement complémentaire, un bioréacteur à membranes pilote, a été installé sur le site de la station d'épuration de La Teste de Buch fin mars 2015, cette étude va se poursuivre sur 18 mois.

COMPRENDRE L'EFFET BIOLOGIQUE DES MICRO-POLLUANTS

Dans le cadre de REMPLAR, des études écotoxicologiques vont être réalisées afin de cerner l'effet des micropolluants sur des organismes biologiques. Ces études vont être effectuées dans un laboratoire de terrain installé sur le site de la station d'épuration de La Teste de Buch et serviront à évaluer l'efficacité du traitement par bioréacteur à membranes. Ce laboratoire de terrain va également servir de prototype pour la conception d'un laboratoire d'analyses mobile.

REDUIRE LES REJETS DE MICROPOLLUANTS A LA SOURCE

L'eau est l'affaire de tous, nos comportements et nos pratiques peuvent être à l'origine de la présence de micropolluants dans les eaux. Des enquêtes sur les pratiques de consommation et sur la perception du risque environnemental vont démarrer en septembre 2015. Ces enquêtes, réalisées par l'Irstea de Bordeaux (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies de l'Environnement et de l'Agriculture) serviront à identifier les freins et les leviers d'action pour réduire les micropolluants à la source.

PARTAGER LES EXPERTISES

Au niveau national, REMPLAR va faire l'objet d'une présentation lors de la conférence Eau et Santé « Les médicaments dans le cycle urbain de l'eau » à Genève, le 26 mars 2015. Par ailleurs, le SIBA a été invité à rencontrer, la veille de cette conférence, d'autres porteurs de projets focalisés sur la lutte contre les micropolluants, afin d'échanger sur les retours d'expérience, les synergies et la mutualisation possibles des actions.

COMMUNICATION DU PÔLE ENVIRONNEMENT

Depuis maintenant 3 ans le SIBA intervient dans le cursus des étudiants de master 2 « Gestion intégrée des zones côtières » de l'Université de Bordeaux, ainsi que dans celui des étudiants

de Bordeaux Sciences Agro. En 2014, il a également été sollicité pour aller à la rencontre des étudiants d'AgroParisTech ainsi que Toulouse.

La bibliothèque environnementale en ligne continue à être régulièrement mise à jour au fur et à mesure de l'achèvement des différents projets auxquels le SIBA participe.

CHAPITRE IV : POLE PROMOTION TOURISTIQUE

En concertation avec les professionnels du tourisme, le SIBA est chargé de la promotion touristique du Bassin d'Arcachon en vue d'en VALORISER L'IMAGE.

Le SIBA a, vis-à-vis de sa compétence « tourisme », le même rôle que pour sa compétence « assainissement » à savoir :

ANTICIPER... en orientant la communication touristique par l'élaboration d'une réelle stratégie de marque = une réponse au besoin de consistance d'une communication de destination,

VALORISER autrement... les richesses naturelles et notre identité maritime en structurant une offre par filière, à savoir :

- **écotourisme** à l'échelle du pays Bassin d'Arcachon / Val de l'Eyre avec la mise en réseau de 17 espaces naturels « noyaux »

- **maritime** en relançant une dynamique autour du concept de la « Route de l' Huître et du Patrimoine maritime »

La stratégie de marque développée par le SIBA s'articule en 2 axes :

- Une **communication publicitaire** qui installe la promesse de marque, la promesse de « Vraies Vacances » sur le Bassin d'Arcachon

- Une **communication opérationnelle** au travers de la réalisation de supports de promotion qui vient justifier la promesse.

Mais une communication touristique ne peut se concevoir sans une politique globale de communication partant de l'interne. Sur le Bassin d'Arcachon, nous l'appelons « l'Esprit Bassin ».

Cette culture de destination s'anime autour de plusieurs actions :

- **de soutien à la professionnalisation,**
- **de coordination et d'animation,**
- **de projets d'identité collective** tels que l'événement « Les Bicyclettes Bleues » et le déploiement du WIFI territorial.

En résumé :



A • COMMUNICATION PUBLICITAIRE

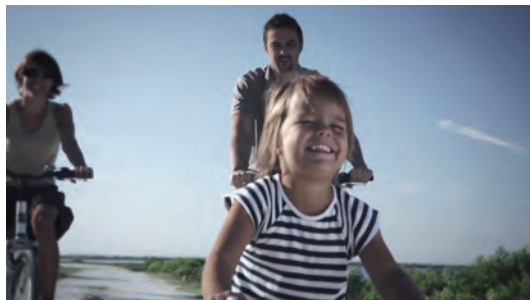
POUR INSTALLER LA PROMESSE DE MARQUE “LES VRAIES VACANCES”

Depuis 2012, le SIBA affiche sa promesse des Vraies Vacances au travers d'un film publicitaire de 25 secondes qui met en scène les valeurs propres

au Bassin d'Arcachon et aux Vraies Vacances : la proximité, la famille, le regroupement entre amis, l'authenticité du territoire...

En 2014, le SIBA a ainsi mené, à hauteur de 180 000 € TTC, une campagne de promotion par les canaux de communication suivants : TV et presse écrite.

Compte tenu des objectifs et des cibles, la stratégie de moyens a été concentrée sur le média TV mais à l'échelle nationale.



1 • PAR VOIE D'ACHATS D'ESPACES EN TÉLÉ, À L'ÉCHELLE NATIONALE

En effet, la campagne sur le média TV présente un intérêt certain : profiter de la généralisation de la TNT dans tous les foyers.

La campagne TV s'articule autour d'une période unique, avant le week-end de Pâques et les vacances. Du 31 mars au 20 avril 2014, 142 spots ont été diffusés du lundi au dimanche.



2 • PAR VOIE D'ACHATS D'ESPACES DANS LES MÉDIAS DE PRESSE ÉCRITE

En vue de capitaliser sur la campagne de promotion TV, l'investissement portant sur l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de presse écrite a été dédié aux supports suivants, sélectionnés en fonction de la cible de clientèle

et de la zone de chalandise :

- Guide touristique de l'Office de Tourisme de Bordeaux (160 000 exemplaires en 4 langues)
- DIARIO VASCO et DIARIO DE NAVARRA, hebdomadaire

espagnol (dans le supplément Aquitaine) (185 000 exemplaires);

- Magazine « Balades » (60 000 exemplaires)

L'achat d'espaces dans les médias de presse écrite en 2014 s'est élevé à 9 500 € TTC.

B • COMMUNICATION OPERATIONNELLE

Une **communication opérationnelle** qui vient justifier la promesse :

- la réalisation de supports de promotion : guide touristique en 4 langues, carte des déplacements, portail Internet, application smartphone, réseaux sociaux ;
- la gestion et la coordination des accueils et voyages de presse.

LES SUPPORTS DE PROMOTION DE LA DESTINATION

L'ensemble de la profession est associé à la conception des supports guide et carte des déplacements. Pour la réalisation de l'ensemble des supports de promotion, le SIBA a engagé un budget de 78 000 € TTC.

1 • Le guide touristique du Bassin d'Arcachon

Le guide constitue le support officiel de la destination. Il est publié en 142 000 exemplaires et en 4 langues.

2 • La carte des déplacements du Bassin d'Arcachon

En complément du guide, la carte des déplacements est éditée en 145 000 exemplaires et présente :

- au verso la **carte touristique** avec la localisation des sites et équipements majeurs et les **différents modes de transport** (maritime, routier, ferroviaire)
- au recto, la **carte des pistes cyclables** avec une présentation détaillée du réseau par tronçon.

3 • L'application pour smartphones

Depuis sa mise en ligne : près de 90 000 TELECHARGEMENTS, sur l'AppStore (iPhone, iPad et iPod) et sur le Google Play (téléphones et tablettes Android)



4 • Le site Internet www.bassin-arcachon.com

La consultation du site www.bassin-arcachon.com s'élève, en 2014, à une moyenne de 67 000 connexions/mois, avec un pic de connexions au mois d'août (119 000 consultations).

La refonte du portail touristique en janvier 2013, les actions de référencement et la mise en place des bornes WiFi ont permis d'augmenter l'audience du portail, de gagner en lisibilité et de plonger l'internaute dans l'ambiance et le ressenti des « Vraies Vacances ».



5 • Le spot promotionnel diffusé sur TV Tourism

Le SIBA a également poursuivi la diffusion d'un spot promotionnel dans plus de 500 chambres d'hôtels 3*** et 4**** du département et près de 6 000 emplacements de camping sur Bordeaux.

> Impact annuel :

537 503 clients hôteliers regardent Tourism TV durant leur séjour

6 • Les 6 spots vidéo promotionnels

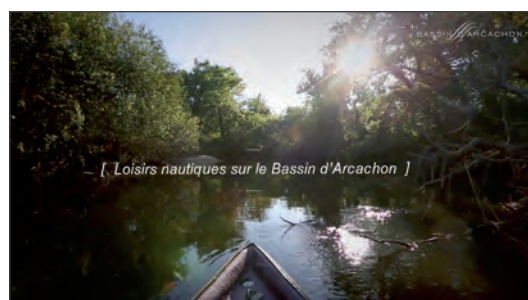
En 2014, le SIBA a réalisé 6 vidéos promotionnelles sur les thématiques suivantes :

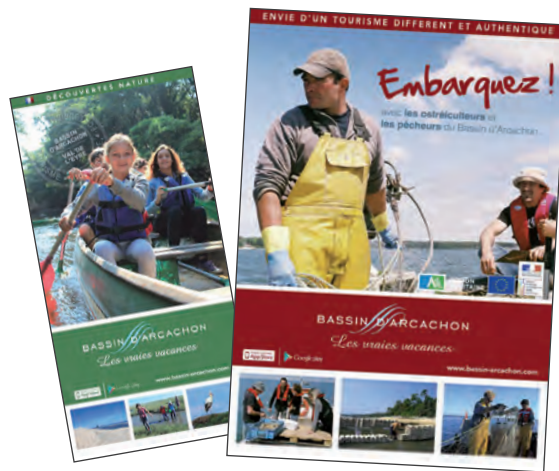
- Vélos & pistes cyclables
- Le Bassin s'anime
- Du Bassin à l'assiette
- Ecotourisme
- Parcs de loisirs
- Activités & loisirs nautiques

En décrivant des expériences de Vraies Vacances, elles viendront alimenter le portail Interne et les réseaux sociaux.

7 • Le matériel promotionnel

Les affiches, les poches et les calendriers sont devenus les « incontournables » du SIBA ; ils sont largement diffusés auprès de la presse et des Offices de Tourisme.





LES SUPPORTS DE PROMOTION DES FILIERES IDENTITAIRES

1 • Ecotourisme

Depuis 2013, la présentation de la démarche écotourisme a pris la forme d'un livret de découverte. Il présente les sites et activités engagés en Écotourisme avec pour objectif d'inciter nos hôtes à visiter les espaces naturels avec ceux qui en assurent la conservation. Il est édité en

68 000 exemplaires pour un montant de 8 900 € TTC.

2 • Pescaturisme

A la demande des professionnels de la mer, le SIBA développe les outils de communication du Pescaturisme. Le SIBA a conçu et réalisé 45 000 plaquettes A5, disponibles dans les Offices de Tourisme du Bassin

d'Arcachon - Val de l'Eyre, ainsi que plusieurs autres supports physiques & numériques (affiches, ardoises personnalisées, sets de table, rince doigts, vidéo de promotion...). Le SIBA a été subventionné à hauteur de 16 000 € dans le cadre de ses actions de promotion de la démarche.

LA GESTION ET LA COORDINATION DES ACCUEILS ET VOYAGES DE PRESSE

Seul, ou en liaison avec le CRTA et le CDT, le SIBA a coordonné le séjour d'une vingtaine de journalistes venus réaliser des reportages sur le Bassin.



LA PARTICIPATION AU SALON DES VACANCES DE BRUXELLES

En partenariat avec le Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine (CRTA), le SIBA a participé, en collaboration avec les Offices de Tourisme, à hauteur de 4 800 € TTC, au salon des Vacances de Bruxelles (100 576 visiteurs), du 6 au 10 février 2014.

C • SOUTIEN A LA PROFESSIONNALISATION EN VUE DE CULTIVER ET DÉVELOPPER L'ESPRIT BASSIN

1 • Les 5^{èmes} Rencontres professionnelles du Tourisme

Le SIBA a organisé, le 6 février 2014, les 5^{èmes} Rencontres du Tourisme : une journée d'échanges et de débats sur le thème : **La marque « Bassin d'Arcachon », un atout partagé.**

Cette journée a offert aux

650 participants l'occasion de partager EXPERIENCES et NOUVELLES CONNAISSANCES.

En 2014, les 5^{èmes} Rencontres du Tourisme se déguisent en émission de télévision autour de quatre heures de direct. Avec des chroniqueurs, des interviews, des débats, des polémiques.

Pour comprendre et éclairer une seule chose : comment faire de la marque « Bassin d'Arcachon » un atout partagé ?

En parallèle, le SIBA a organisé un EDUCTOUR destiné aux agents d'accueil des Offices de Tourisme, des hébergements et des équipements touristiques structurants...



2 • Animation d'un Programme Local de Formation (année 3 du PLF)

Le SIBA a mis en place un outil triennal de professionnalisation pour les Offices de Tourisme.

En 2014, 2 modules ont été traités :

- La création d'un réseau des OT du Bassin d'Arcachon

- La gestion des situations de conflit, de crise

40 conseillers en séjour ont

participé aux journées de formation (3 journées au total réparties sur l'année). En 2014, un budget de 380 € TTC a été consacré à la mise en place de ces 2 modules de formation.

3 • Gestion de l'espace professionnel via Internet

Le Service Tourisme du SIBA met à disposition des acteurs du tourisme du Bassin un espace professionnel, accessible sur le site www.bassin-arcachon.com. Les professionnels peuvent télécharger les vidéos et

supports de promotion de la destination ainsi que des tutoriels.

Le SIBA héberge également une photothèque en ligne réservée uniquement aux Offices de Tourisme et aux collectivités. En 2014, un budget de 1 300 € TTC a été alloué à la gestion de cet espace.

4 • Animation d'une démarche qualité des hébergements touristiques autour du label « Naturellement Bassin »

Soucieux de répondre aux attentes de la clientèle, l'ensemble des Offices de Tourisme et le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) ont créé en 2012 une marque collective « Naturellement Bassin » dédiée à la location saisonnière sur le Bassin d'Arcachon et aux chambres d'hôtes (depuis fin 2014). Près de 95 biens sont aujourd'hui labellisés.

OBJECTIFS :

- Rassembler et fédérer les loueurs particuliers et profes-

sionnels autour de valeurs communes (partage, authenticité...);

- Afficher fièrement une appartenance au territoire Bassin, à travers les actions suivantes :

- accueil personnalisé du client, considéré comme un hôte privilégié ;

- adéquation de l'hébergement avec l'Esprit Bassin (confort mais aussi simplicité, authenticité, et ouverture sur la nature...);

- mise à disposition d'informations sur le Bassin et ses richesses ...

Afin de valoriser ce label, une campagne d'achat d'espaces a été réalisée sur le site de locations de vacances HOMELIDAYS à hauteur de 3 500 € TTC.



D • ACTIONS DE COORDINATION

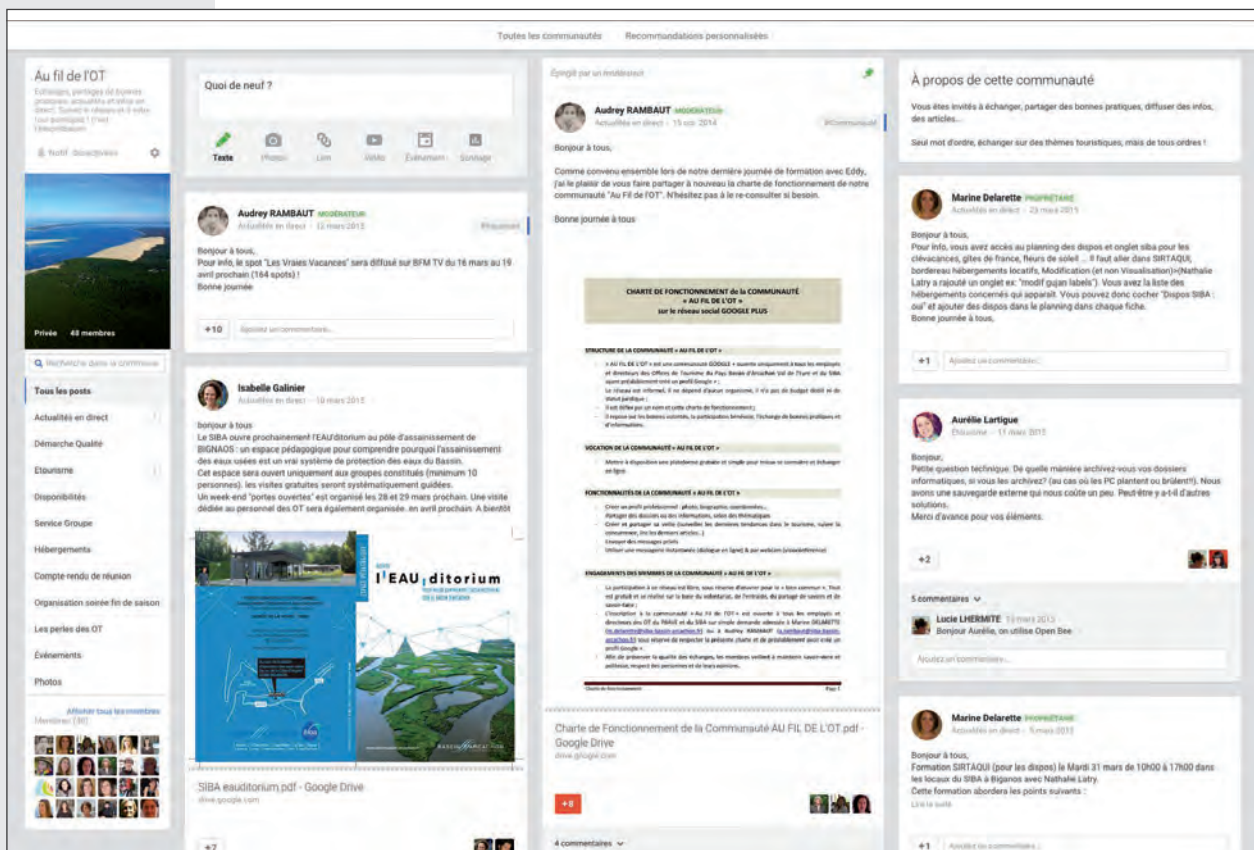
1 • Mise en place d'un RESEAU SOCIAL PROFESSIONNEL « Google + » des Offices de Tourisme et du SIBA

(projet initié à l'issue du Programme Local de Formation)

Un « intranet » destiné au personnel des Offices de Tourisme et SIBA, dénommé « Au Fil de l'OT » = travail collaboratif, corporate

Objectifs :

- Mieux se connaître, mieux partager pour mieux accueillir.
- Echange d'informations sur les bonnes pratiques, les bons plans, les dossiers de fond.



2 • La gestion tripartite de l'espace d'informations touristiques de la Dune du Pilat

Le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, l'Office de Tourisme de la Teste de Buch et le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) assurent ensemble depuis juillet 2012 la gestion du point d'informations touristiques de la Dune du Pilat.



3 • La stratégie numérique de destination

En 2014, le service tourisme du SIBA a élaboré un tableau de bord de suivi numérique pour optimiser la production d'outils et amender les orientations stratégiques lorsque nécessaire :

• Gérer, animer et optimiser les outils du Web 2.0

- Mise à jour quotidienne des réseaux communautaires (Facebook, Twitter, Google +), des plateformes d'échanges de vidéos (YouTube, Dai-lymotion) et photos (Flickr, Pinterest)

- Animation des forums de voyage (Routard.com, Petit Futé,...) et sites d'avis de voyageurs (TripAdvisor, Dismoioù,...)

- Création de parcours touristiques géolocalisés et illustrés (EveryTrail)

Dématérialisation de l'information : la rendre mobile et accessible à tout moment (Calaméo)

- Utilisation des réseaux sociaux comme outils de veille (Scoop it)

• Développer une véritable politique e-mobilité

Les enjeux du SIBA : la continuité de service / appréhender le « avant séjour », le « pendant séjour » et le « après séjour »

• Optimiser le référencement des sites et accélérer l'indexation des sites Internet sur les moteurs de recherche et suivre leur positionnement

• Animer le réseau des ANT

(Animateurs Numériques de Territoire) des Offices de Tourisme : partage de bonnes pratiques, réflexions stratégiques collégiales, mutualisation des outils et mise en place d'un diagnostic numérique commun à l'échelle du Bassin d'Arcachon

• Evaluer et mesurer l'efficacité de nos actions e-tourisme

En parallèle, le SIBA a mené des actions complémentaires sur le média Internet, afin de générer du trafic sur le site www.bassin-arcachon.com.

L'année 2014 en quelques chiffres :
Facebook : 16 000 fans
Twitter : 2 500 abonnés
YouTube : 125 000 visualisations de vidéos
Flickr : 14 000 visualisations de photos
Calaméo : 100 publications en ligne

STRATEGIE NUMERIQUE DE DESTINATION

GESTION DE L'INFORMATION



Présence et visibilité « multi-canal »

Portail Touristique
www.bassin-arcachon.com
+ Site Thématique
www.bassin-arcachon-velo.com
Application Mobile
90 000 téléchargements



ANIMATION DES RESEAUX SOCIAUX ET EREPUTATION

Réseau de veille



Partage



16 000 fans



150 000 vues



2 500 abonnés

COORDINATION ANIMATION NUMERIQUE

WIFI TERRITORIAL MAILLAGE NUMERIQUE



Espace pro, sites thématiques
(www.rencontresdutourisme.com,
www.naturellement-bassin.fr)
Scoop.itPRO.

E • ANIMATION DE PROJETS STRUCTURANTS D'IDENTITE COLLECTIVE

1 • Les Bicyclettes Bleues

Création d'un événement intercommunal identitaire co-organisé par les divers acteurs : les élus, les professionnels du tourisme, les filières maritimes, les associations....

Le genèse du projet :

- Une **demande des professionnels** exprimée lors des Rencontres du Tourisme
- Une volonté de **relancer « La Route de l'Huître et du Patrimoine Maritime® »**
- Accompagner le développement de la **pratique cyclotouristique**

Le Bassin d'Arcachon en roue libre avec les circuits « les Bicyclettes Bleues »

Les 30 et 31 mai 2014, les 10 communes du Bassin d'Arcachon ont partagé avec plus de

7 500 personnes leurs richesses maritimes, le temps d'une échappée belle à bicyclettes.

La découverte des ports et villages à vélo : telle était la mission clairement affichée de ce week-end des Bicyclettes Bleues. Accès aux vélos facilité, parcours balisés, animations répertoriées, tous les ingrédients étaient réunis pour offrir un beau moment aux curieux et aux amoureux du Bassin.

Au-delà de toutes les animations et des circuits vélos proposés, il faut souligner le travail collectif mené pendant plus d'un an par les 10 communes, les

professionnels du tourisme, les filières maritimes et le SIBA. **Tous ont nourri ce projet, par leur passion du Bassin et leur envie de la partager.**

Des réunions régulières ont ainsi permis de travailler sur le programme et les questions des déplacements, mais surtout de renforcer la coopération entre les différents acteurs. « Les 220 km de pistes cyclables maillent le territoire, tissant un lien entre les 10 communes. Il s'agissait de transposer « ce lien » entre les différents partenaires et ainsi créer une dynamique qui puisse perdurer bien après l'événement ».





2 • Le déploiement d'un wifi territorial à l'échelle des 10 communes

OBJECTIFS :

- Offrir un accès Internet facile en un seul clic, gratuit et sécurisé aux vacanciers
- Permettre à la clientèle de rester connectée tout au long de son séjour, au même réseau, quelle que soit la commune !

En 2014, le SIBA a souhaité déployer, en partenariat avec ses Communes membres, une véritable stratégie numérique par la mise en œuvre d'un **WiFi territorial** homogène à l'échelle intercommunale et regrouper les bornes présentes sur le territoire dans un même groupe, le **réseau WiFi_Bassin_Arcachon**.

Le projet consiste à proposer un accès Internet gratuit, facile et sécurisé en plusieurs points sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon avec la possibilité d'une **reconnexion automatique**, quelle que soit la commune.

Après avoir équipé en juillet 2014, 36 nouvelles bornes (intérieures et extérieures) WiFi dans les sites touristiques et d'animation des 10 communes et intégré dans le réseau 14 bornes existantes, le premier bilan est concluant : **80 000 connexions sur le réseau WiFi_Bassin_Arcachon** (statistiques de juillet à décembre).

Aujourd'hui, le Bassin d'Arcachon fait partie des nouveaux territoires français à proposer ce service et c'est le 1^{er} territoire de la Gironde, à l'échelle intercommunale.

Le budget relatif à l'installation des 36 bornes est de 60 000 € TTC pour l'année 2014. Afin d'accompagner le lancement de ce dispositif, une campagne de communication a été réalisée pour un montant de 13 000 € TTC : insertions presse, signalétiques, affichage, outils de communication...





Le SIBA développe depuis 15 ans un Pôle de Ressources Numériques dont les principales missions sont la gestion, la mutualisation et la production des données géographiques du territoire du Bassin d'Arcachon et des communes de Mios et Marcheprime. Les données administrées par le Pôle de Ressources Numériques sont mises à disposition des acteurs locaux et du grand public au travers d'outils SIG, dont la gestion est réalisée par le SIBA.

MUTUALISATION DES OUTILS : UTILISATION DU SIG WEB INTR@GÉO COMME VISUALISEUR CARTOGRAPHIQUE POUR LES LOGICIELS ADS (APPLICATION DROITS DES SOLS) DES COMMUNES

Le Pôle de Ressources Numériques du SIBA, la société GFI et la société OPERIS ont travaillé de concert pour créer une extension permettant la connexion bi-directionnelle entre le SIG web Intr@géo, mis à disposition des communes, et l'application de droits des sols des communes équipées du

logiciel Oxalis (La Teste de Buch et Gujan-Mestras) peuvent désormais bénéficier de fonctionnalités complémentaires permettant d'optimiser leur travail au quotidien.

Les principales fonctionnalités de l'interface entre la cartographie, gérée par le SIBA via Intr@géo, et le logiciel de droit des sols Oxalis sont :

- le cadrage sur la carte d'une parcelle ou d'un dossier d'urbanisme,
- la création d'un dossier sur la carte,
- la génération d'une image de la carte sur le dossier d'urbanisme,
- la récupération de la charge de la parcelle (références cadas-

trales, zones, servitudes, ...) pour renseigner automatiquement le dossier d'urbanisme.

La création d'une extension entre le SIG web Intr@géo et Droits de Cités (logiciel d'instruction d'urbanisme de la commune d'Arcachon) est actuellement en cours.

Parcelle	Année	Charge	CU	Parcelle
33529	2014	258	CU 33529 14 K0258	CU
33529	2014	347	CU 33529 14 K0347	CU
33529	2014	346	CU 33529 14 K0346	CU
33529	2014	342	CU 33529 14 K0342	CU
33529	2014	375	CU 33529 14 K0375	CU
33529	2014	378	CU 33529 14 K0378	CU
33529	2014	479	CU 33529 14 K0479	CU
33529	2014	359	CU 33529 14 K0359	CU
33529	2014	577	CU 33529 14 K0577	CU
33529	2014	589	CU 33529 14 K0589	CU
33529	2014	755	CU 33529 14 K0755	CU

AIDE À LA NORMALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Dans le cadre de ses missions, le Pôle de Ressources Numériques assure un support technique aux communes dans le domaine de l'information géographique. C'est donc dans cet objectif que le SIBA a mis en œuvre un partenariat avec le GIP ATGERI (PIGMA) afin de transcrire les PLU en vigueur du territoire au standard CNIG 2013.

Cette mise aux normes des documents d'urbanisme permettra aux communes de se conformer à la loi n°2013-569 du 1^{er} juillet 2013 créant un portail national de l'urbanisme

et imposant, qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les autorités compétentes en matière d'élaboration des documents d'urbanisme transmettent à l'autorité gestionnaire de ce portail les informations nécessaires dans une version dématérialisée et selon des standards de numérisation stricts. Ainsi, tous les PLU seront publiés sur le Géoportail national de l'urbanisme afin d'être accessibles à tous.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, le SIBA :

- apporte une aide à la réalisation des marchés d'élaboration ou de modification des documents d'urbanisme communaux (cadre de spécifications techniques à respecter),
- transcrit les données attributaires et graphiques des PLU au standard de numérisation CNIG 2013,
- assure le lien avec le GIP ATGERI pour la diffusion des PLU sur les plateformes régionales et nationales.

EVOLUTION DES APPLICATIONS SIG : LE PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES À L'ÉCOUTE DES BESOINS DES UTILISATEURS



E-NAVIGATION MOBILE

L'application mobile e-navigation, permettant aux usagers du plan d'eau du Bassin d'Arcachon de naviguer en toute sécurité, a été téléchargée 30 000 fois depuis sa création en 2012.

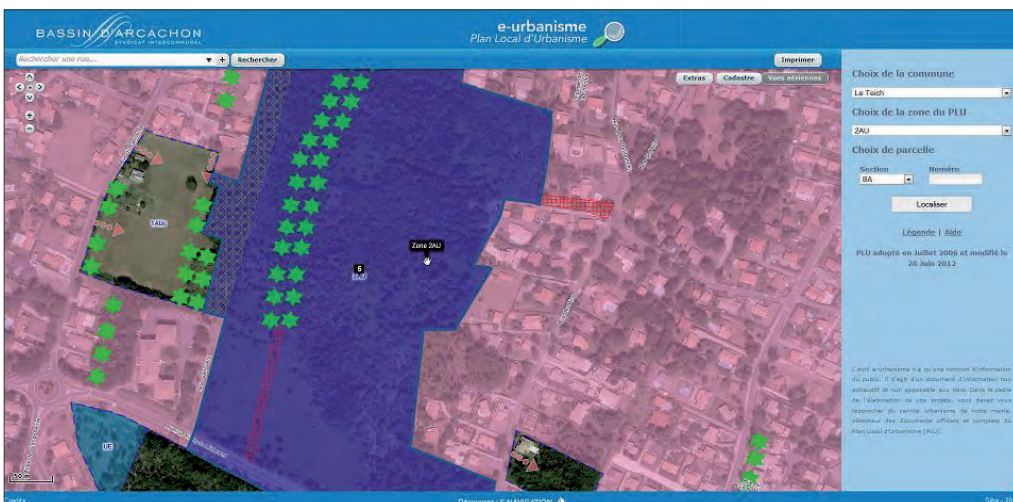
Le succès de cette application a amené le Pôle de Ressources Numériques du SIBA à la faire évoluer en ajoutant deux fonctionnalités importantes pour les utilisateurs :

- l'enregistrement d'itinéraires avec la possibilité de visionner les trajets ultérieurement et d'obtenir les temps de parcours,
- l'enregistrement de favoris personnels avec positionnement GPS et annotation.

Ces fonctionnalités enrichissent une application déjà dotée d'une multitude d'informations mises à jour régulièrement : balisage, réglementation nautique, activités, informations pratiques, position GPS et cap du bateau, ...

E-URBANISME

L'application Web e-urbanisme a été améliorée afin de permettre aux utilisateurs d'accéder plus facilement aux informations des PLU (règlement d'urbanisme, zonage, recherche, ...). Cette application fait partie d'une suite composée de deux autres outils (e-réseaux et e-navigation) dont l'objectif est de mettre à disposition des internautes, des données géographiques sur une carte interactive ainsi que des informations pratiques ou réglementaires mises à jour régulièrement en collaboration avec les services producteurs de la donnée. 170 000 connexions ont été recensées depuis leur mise en service sur Internet en 2012.



E-RÉSEAUX

L'application e-réseau permet de consulter les informations relatives aux réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales. Cette carte interactive et dynamique (collecteur principal, canalisations, stations de pompage, fossés, ruisseaux, ...) connaît un succès moins important que les autres outils (e-urbanisme et e-navigation). Les données y sont cependant mises à jour régulièrement mais aucune amélioration de l'ergonomie n'y a été effectuée.

APPLICATION MARITIME INTERNE

Afin de répondre au mieux aux attentes des utilisateurs, une réflexion a été menée, fin

2014, avec le Pôle Maritime du SIBA, producteur de la donnée. Les différents échanges ont permis de mettre en place des axes de travail qui seront opérationnels dès mars 2015. L'application maritime interne, administrée par le Pôle de Ressources Numériques du SIBA, recense les données sur le balisage, les levés bathymétriques, les travaux maritimes, les données environnementales, les réseaux IFREMER, etc. Les évolutions apportées à l'outil permettront notamment de saisir des informations graphiques et attributaires de façon autonome et d'accéder à des statistiques sur les sédiments.

UNE NOUVELLE COMMISSION PÔLE

DE RESSOURCES NUMÉRIQUES

En 2014, une nouvelle commission Pôle de Ressources Numériques a été constituée sous la présidence de Bruno LAFON. Elle est composée des membres suivants :

Geneviève BORDEDEBAT (Arcachon), Eric BERNARD (La Teste de Buch), Xavier PARIS (Gujan-Mestras), Patrick BELLIARD (Biganos), Chrystel LETOURNEUR (Audenge), Jean-Luc GAY (Lanton), Sylvie MINVIELLE (Andernos Les Bains), Jean-François RATEL (Arès) et Fabien CASTELLANI (Lège-Cap Ferret).

Cette commission a retenu comme important de pouvoir effectuer une présentation aux élus des outils cartographiques

SIG, présents sur le territoire. Dans cette perspective, il a été proposé aux communes de programmer cette présentation, dans le cadre d'un Conseil Municipal ou d'une commission thématique attributaires de façon autonome et d'accéder à des statistiques sur les sédiments.

GESTION DU RÉSEAU INFORMATIQUE SYNDICAL

Le Pôle de Ressources Numériques du SIBA a également pour mission de gérer le réseau informatique des sites d'Arcachon et Biganos. Le service administre, au quotidien, le parc informatique syndical (serveurs, postes de travail, système de sauvegarde, messagerie, licences logiciels, etc) afin de permettre aux agents de travailler dans des conditions optimales.

Au cours de l'année 2014, le Pôle de Ressources Numériques du SIBA a été enrichi de nouvelles données et thématiques de travail permettant à un nombre croissant d'utilisateurs d'appréhender au mieux le territoire. Le Pôle de Ressources Numériques a donc continué à partager son savoir-faire en répondant aux besoins et en assurant un suivi technique des utilisateurs et des usages.

CHAPITRE VI : HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) est chargé, sous l'autorité du Président du SIBA et au nom de l'Etat, de l'application de dispositions relatives à la protection de la santé publique. Il exerce une surveillance administrative et technique des règles d'hygiène dans les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, il a un rôle de prévention et de protection de la santé publique.

Pour cela, le Service d'hygiène et de santé exerce les compétences de l'Etat en matière d'Hygiène et de Santé publique par délégation du Ministère de la Santé. Ces attributions lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le SIBA et l'Agence Régionale de Santé, le dernier datant du 16 juin 2008 et concernant le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

Par ailleurs, depuis sa création en 1975, le Service d'hygiène et de santé permet également de répondre aux différentes problématiques en matière d'hygiène publique soulevées par la coexistence des objectifs du SIBA, à savoir : maintenir l'intégrité du bassin, la qualité de l'environnement et la qualité de vie.

En effet, préserver la qualité des espaces naturels, maintenir et développer l'activité humaine liée à la mer, en particulier l'ostréiculture, créer les infrastructures et les équipements destinés à favoriser le tourisme, tels ont toujours été les enjeux soutenus par le SIBA.

Le Service d'hygiène et de santé a ainsi joué un rôle continu et actif de contrôle et de surveillance du milieu naturel. Il a procédé au contrôle des raccordements au réseau

public d'assainissement des eaux usées qui a été développé dès 1967. Il a initié et mis en œuvre, dès les années 80, les obligations de gestion des eaux pluviales à la parcelle : en obligeant toute construction nouvelle à infiltrer les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées afin de limiter les impacts sur la qualité des eaux du Bassin. Il a développé des programmes de contrôle de la qualité des eaux du milieu naturel et des baignades.

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé rassemble ainsi une diversité de missions dont certaines rendues obligatoires par la loi, et d'autres à l'initiative du SIBA. Ces missions de santé publique s'adressent à tous les habitants des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Service Intercommunal d'hygiène et de santé - SIBA
16 allée Corrigan
CS 40002
33311 Arcachon Cedex

service.hygiene@siba-bassin-arcachon.fr
05 57 52 74 74

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

1.1 • L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Le Service d'hygiène et de santé procède au contrôle régulier des lieux où sont commercialisées des denrées alimentaires (restaurants, marchés, établissement de vente à emporter, restauration collective dans les centres de vacances et les camps sous tentes ...). Ces établissements peuvent également être contrôlés par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

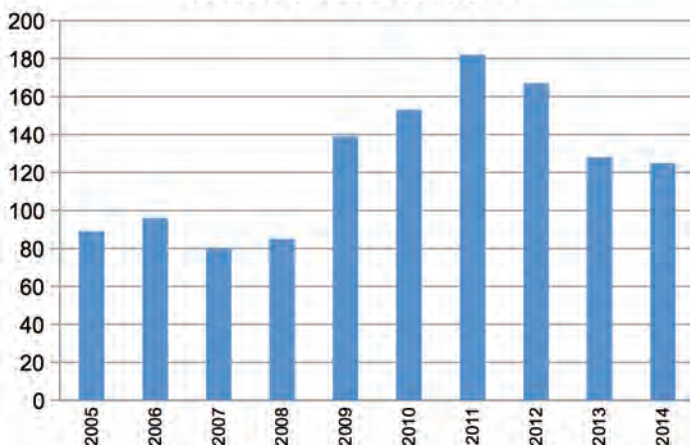
Les contrôles respectent une procédure stricte et portent sur l'aménagement des locaux (leur agencement, la nature des revêtements, les modalités d'assainissement, les conditions de stockage des ordures...), la tenue du matériel (présence suffisante de lave-mains réglementaires, d'éviers, de siphons de sols, d'enceintes froides, de cellule de refroidissement

rapide, d'écrans de protection amovibles aux fenêtres et autres équipements divers...), le respect des règles d'hygiène alimentaire (méthodes pour le contrôle de la réception des denrées, maîtrise des températures, traçabilité des produits, nettoyage et désinfection, conservation des préparations, formation du personnel..).

Après chaque visite de contrôle, un rapport est adressé aux intéressés afin de détailler les mesures correctives qui sont éventuellement à mettre en œuvre pour améliorer le niveau de sécurité sanitaire de l'établissement. En cas de manquement grave aux règles d'hygiène, le Service d'hygiène et de santé se rapproche des services de l'Etat pour arrêter les mesures coercitives à engager qui peuvent aller jusqu'à la fermeture de l'établissement.



**Hygiène alimentaire :
nombre de sites contrôlés**



Au cours de l'année 2014, 125 interventions de contrôle ont été effectuées, réparties comme suit :

- 91 restaurants ;
- 17 établissements de restauration rapide ;
- 17 établissements alimentaires de vente à emporter.

Depuis 2009, le Service d'hygiène et de santé a accentué la fréquence de contrôle des commerces alimentaires. Chaque année, ce sont plus de 120 établissements qui sont contrôlés.

Chaque établissement est ainsi contrôlé selon une fréquence maximale de 4 ans.

29 demandes de permis de construire concernant la création de commerces alimentaires ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé. Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé participe aux visites effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de la Sous-Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon.

1.2 • L'HYGIÈNE DE L'HABITAT

En matière d'hygiène de l'habitat, le maire dispose d'un pouvoir de police générale qu'il détient du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-1 et L 2221-2). Il peut également s'appuyer sur le Règlement Sanitaire Départemental. Le Service d'hygiène et de santé constitue pour le maire un appui technique.

Dans un but de protection de la santé des occupants d'un immeuble insalubre, le Code de la Santé Publique prévoit des procédures de déclaration d'insalubrité, instruites par le Service d'hygiène et de santé, sous l'autorité du Préfet (article L 1331 du Code de la Santé Publique). Dans ce cadre, le Préfet, sur avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires

et Technologiques (CODERST), peut prendre un arrêté d'insalubrité avec interdiction définitive de l'habiter.

Le Service d'hygiène et de santé intervient également pour établir des rapports d'inspection relatifs à l'état sanitaire des logements.

L'insalubrité d'un immeuble ou d'un logement est un état le rendant impropre à l'habitation. Cet état est mesuré selon la présence ou l'absence d'un ensemble de critères : desserte, étanchéité, chauffage, protection contre la chaleur, le froid, le bruit extérieur, distribution de fluides, équipements sanitaires, aération et ventilation.

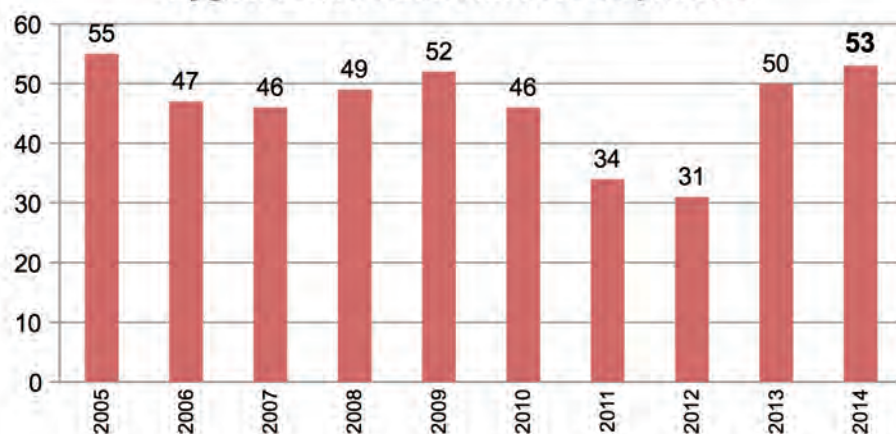
Alors que le nombre de plaintes en matière d'hygiène de l'habitat avait significativement

baissé de 2009 à 2012, il a fortement augmenté en 2013 et 2014 en dépassant la valeur de 50.

La création du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne en 2012 a généré une dynamique auprès des différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'habitat. Celle-ci explique probablement cette augmentation du nombre de plaintes sur le Bassin d'Arcachon.

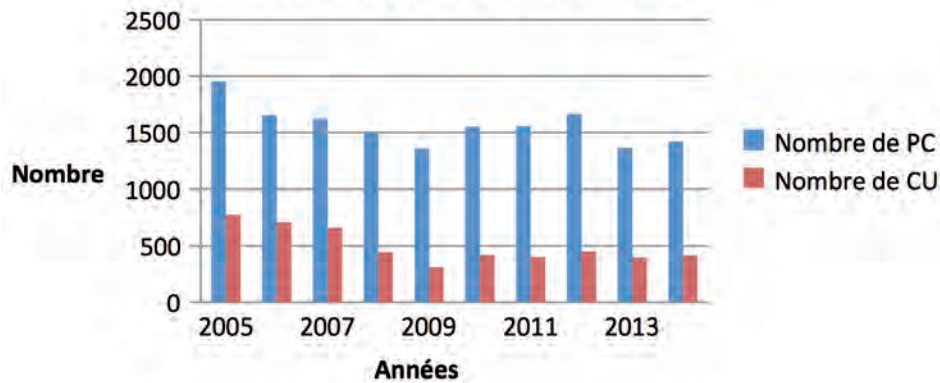
A noter également que le Service d'hygiène et de santé est saisi par des offices notariaux dans le cadre de cessions immobilières afin d'indiquer si l'immeuble vendu est frappé d'insalubrité. Près de 400 demandes sont ainsi instruites chaque année.

Hygiène de l'habitat : nombre de plaintes

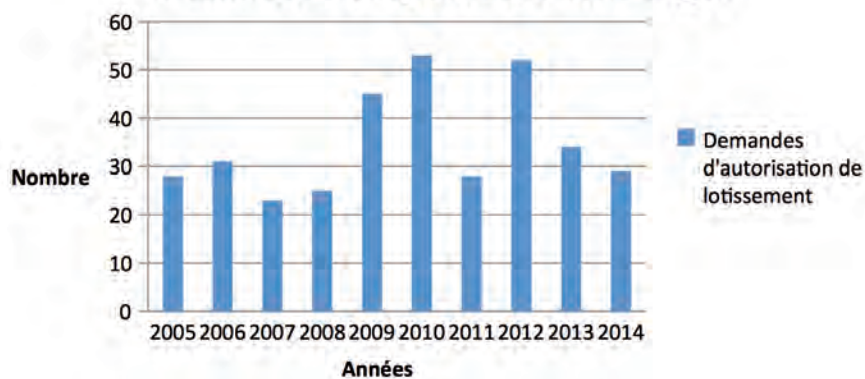


1.3 • L'URBANISME

Dossiers d'urbanisme



Demandes de permis d'aménager



Le Service d'hygiène et de santé instruit les différentes demandes d'urbanisme au titre de l'hygiène de l'habitat, de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, il conseille les différents porteurs de projets le plus en amont possible.

Ensuite, le Service d'hygiène et de santé assure le contrôle de conformité d'ouvrages

réalisés en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Ainsi, les opérations les plus importantes et les plus sensibles, soit une centaine chaque année, font l'objet d'un suivi attentif des travaux ce qui implique la participation à près de 600 réunions de chantier.

En 2014, le nombre de demandes d'urbanisme (permis de construire et certificats

d'urbanisme) s'élève à 1836, en léger repli ces deux dernières années par rapport aux années précédentes.

La décomposition des 1 421 demandes de permis de construire est la suivante :

- 660 demandes concernaient des d'habitations nouvelles, susceptibles de générer près de 1 700 logements si tous les

projets instruits devaient se concrétiser,

- 761 demandes concernaient des extensions d'habitations, des commerces, des surfaces artisanales et des déclarations préalables de travaux.

En 2014, le nombre de permis d'aménager s'élève à 29 unités, valeur en retrait par rapport aux dernières années.

1.4 • LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Le bruit est une problématique de santé publique, pouvant porter atteinte à la qualité de vie quotidienne des citoyens.

Selon l'article R. 1334-31 du Code de la Santé Publique, « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé [...] ».

La notion de bruits de voisinage dépasse la signification courante se limitant aux bruits produits par les « voisins ». Le Code de la santé publique donne une définition a contrario des bruits de voisinage. Il s'agit de tous les bruits ne faisant pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ce code distingue trois catégories de bruits de

voisinage : les bruits liés au comportement, les bruits provenant des activités industrielles ou commerciales, les bruits de chantier.

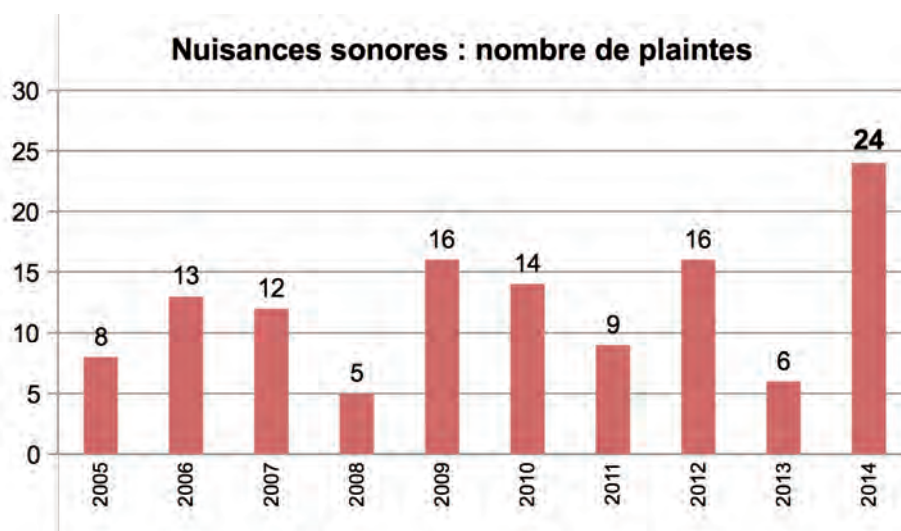
Le nombre de plaintes pour nuisance sonore est très variable d'une année sur l'autre. Il dépend de plusieurs paramètres dont la création ou suppression de certaines activités à l'origine des plaintes. En 2014, 24 plaintes ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé, ce qui représente un nombre important au regard des années passées.

Le Service d'hygiène et de Santé instruit toutes les demandes qui nécessitent une mesure de bruit pour caractériser la nuisance. Cette mesure de bruit est alors réalisée par le Service d'hygiène

et de santé et permet de comparer le niveau sonore produit par l'installation en cause et le niveau sonore résiduel (sans le bruit de l'installation). La mesure de bruit caractérise ainsi cette différence de bruit, appelée émergence, et vérifie si elle est conforme aux limites réglementaires.

Les nuisances concernées qui nécessitent une mesure de bruit et qui sont instruites par le Service d'hygiène et de santé sont issues :

- des activités industrielles ou commerciales ;
- des lieux diffusant de la musique amplifiée à titre habituel (discothèque, etc.).



1.5 • LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

1.5.A • LA DÉRATISATION DES LIEUX PUBLICS

Afin de réguler la population de rats au voisinage direct des populations, le Service d'hygiène et de santé procède, chaque année, à plusieurs campagnes de dératisation de lieux publics et de bâtiments communaux. Ces interventions sont réalisées par une société spécialisée, elles concernent

l'ensemble du territoire du SIBA et uniquement le domaine public. En parallèle et tout au long de l'année, le Service d'hygiène et de santé assure des interventions ponctuelles suivant les plaintes ou les signalements reçus.

La pose des appâts empoisonnés

se fait à l'intérieur de postes sécurisés et numérotés, ce qui permet de garantir la non-dispersion des matières actives et la protection des espèces non ciblées.

Ensuite, pour les particuliers, le Service d'hygiène et de santé distribue des sachets de

rodenticides. Cette distribution a lieu dans les locaux du SIBA à Biganos et à Arcachon par du personnel spécialement formé à cette tâche afin qu'une réponse et des conseils adaptés soient formulés. Une notice de bon usage est délivrée en même temps que le rodenticide.

1.5.B • LA DÉMOUSTICATION

La lutte contre les moustiques est une mission de service public encadrée par la législation et relevant de la compétence des départements avec un financement bi-partite pour les communes concernées. Un arrêté Préfectoral annuel désigne l'opérateur public

habilité, l'EID (Etablissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique) et détermine la zone de lutte contre les moustiques et les modalités d'opération.

Le SIBA participe aux dépenses de démoustication à hauteur de

223 000 € en 2014. Le Service d'hygiène et de santé est en contact permanent avec les techniciens de l'EID.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un petit moustique noir rayé et blanc, originaire d'Asie du Sud-est.

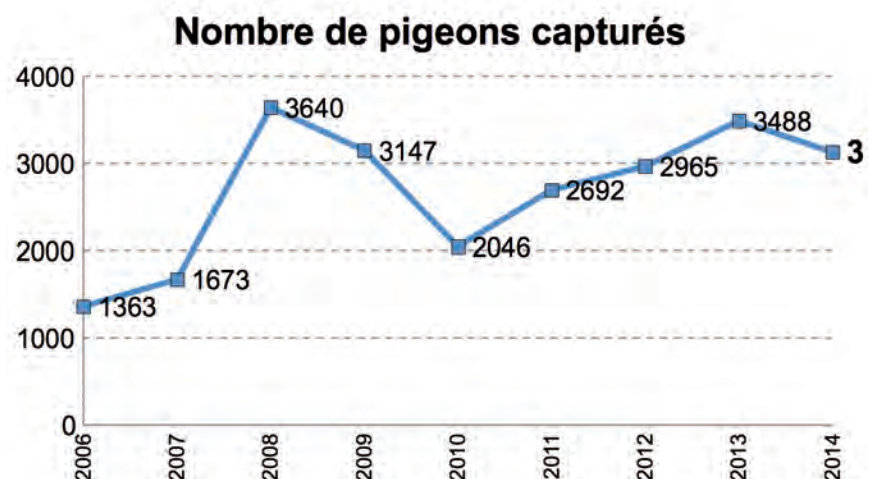
S'il peut être vecteur potentiel de maladie (dengue et chikungunya) outre-mer et en zones tropicales, le risque épidémique en zones tempérées est très réduit. Sa présence est surveillée attentivement, mais il n'a pas encore été décelé sur notre territoire.

1.5.C • RÉGULATION DE LA POPULATION DE PIGEONS

Le Service d'hygiène et de santé assure une mission de régulation de la population de pigeons par le biais d'une société spécialisée qui utilise principalement des cages.

Depuis 2012, une expérimentation de gestion écologique a été initiée en collaboration avec la ville d'Arcachon qui a réhabilité un pigeonnier existant. Ce pigeonnier permet de réduire la population colombine par la stérilisation des œufs au sein de l'enceinte.

3 126 pigeons ont été capturés en 2014 selon la répartition géographique présentée dans le graphe et tableau suivants. Ce chiffre est en repli par rapport à 2013.



1.6 • LES CONTRÔLES SPÉCIFIQUES DURANT LA SAISON ESTIVALE (TERRAINS DE CAMPING, CENTRES DE VACANCES, RESTAURANTS)

Sous l'autorité du Préfet, les services de l'État et les forces de l'ordre se mobilisent chaque été dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances pour assurer une protection renforcée des vacanciers. Le Service d'hygiène et de santé participe à cette opération aux côtés des services de l'Etat.

Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé renforce le contrôle des activités de

restauration, assure la surveillance sanitaire des centres de vacances et camps sous tentes hébergeant des mineurs, ainsi que des campings.

En 2014, dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances, le Service d'hygiène et de santé a procédé :

- à 37 contrôles d'activités de restauration aux côtés de la Direction Départementale de la Protection des Populations,

- au contrôle de 4 centres de vacances et 8 camps sous tentes conjointement avec un inspecteur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, dans certains cas la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile, de la Gendarmerie, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, la Direction Départementale de la Protection des Populations.

1.7 • L'EAU

1.7.A • LA SURVEILLANCE SANITAIRE DES BAINADES

L'évolution de la qualité bactériologique des eaux de baignade

Faisant suite à la création des premières stations d'épuration et du Wharf de la Salie, un contrôle microbiologique de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon a été instauré

dès 1977, pour répondre à la réglementation et tenir compte de la prise de conscience de l'importance d'un suivi de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon. Les résultats depuis 1977 sont présentés dans le tableau ci-après : plus de 10 000 prélèvements ont été réalisés !

On peut noter la très nette amélioration de la qualité des eaux de baignade depuis le début des années 80, montrant l'efficacité du développement de la desserte du réseau public d'assainissement pour parvenir à la couverture de la quasi-totalité du territoire.

EVOLUTION DE LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES EAUX DE BAINADE DU BASSIN D'ARCACHON

COMMUNES	ANNEES PLAGES	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014						
		LA TESTE DE BUCH	SALIE N							AB	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	LA LAGUNE																																												
	PETIT NICE	A	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	CORNICHE	C	B	A	A	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	CAZALUX	AB	C	A	B	C	A	C	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
ARCACHON	MOULLEAU			D	D	C	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	PEREIRE	C	C	C	C	C	C	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	B	B	B	B	B	C	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	THIERS	C	C	B	C	C	C	C	B	A	A	A	A	B	A	A	A	B	A	A	B	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
GUJAN MESTRAS	LA HUME	D	D	C	C	D	B	B	B	B	B	B	B	A	A	B	B	B	B	A	B	B	B	B	A	B	B	A	A	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	LARROS	C	C	C	A	B	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
LE TEICH	PLAN D'EAU																																												
AUDENGE	E. ORTEL	C	C	A	CD	AB	C	CD	A	AB	A	AB	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	GRAVEYRON	D	C	D	B	C	C	B	B	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	
LANTON	TAUSSAT	C	B	C	C	A	D	A	B	C	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	B	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	B Aménagé																																												
ANDERNOS	ROUMINGUE	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	
	BETEY	C	C	C	C	B	C	A	A	A	A	A	B	A	B	A	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	
ARES	ST BRICE	C	A	B	A	B	C	C	A	A	A	A	B	B	A	A	A	A	B	B	A	A	B	B	A	A	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	PLAN D'EAU																																												
	LA LAGUNE	CD	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	
LEGE CAP FERRET	CLAQUEY	A	A	B	A	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	VIVIERS						AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB
	TRUC VERT																																												
	BELISAIRE	A	A	B	A	B	A	C	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	PHARE	A	A	B	A	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	OCEAN	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB
	Gd CROHOT	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB

A	Eau de bonne qualité	B	Eau de qualité moyenne	C	Eau pouvant être momentanément polluée	D	Eau de mauvaise qualité
---	----------------------	---	------------------------	---	--	---	-------------------------

Qualité excellente	Qualité bonne	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
--------------------	---------------	--------------------	----------------------

Les références réglementaires

La directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 abrogeant la directive 76/160/CE est traduite en droit français par le décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade. Cette nouvelle réglementation en matière de gestion de la qualité des eaux de baignade permet :

- d'avoir une réelle connaissance des sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade ;
- de surveiller la qualité sanitaire de ces eaux ;
- d'en informer le public ;
- de mettre en place, le cas échéant, les mesures visant à réduire ou éliminer les sources de pollution.

Le suivi sanitaire de la qualité de l'eau

Le Service d'hygiène et de santé du SIBA a réalisé des « profils de baignade » qui ont été validés par l'Agence Régionale de Santé : 27 baignades font ainsi l'objet d'une surveillance sanitaire. Ces points de surveillance ont été choisis en fonction de l'importance de la fréquentation des plages, de la nature des lieux et des risques potentiels de pollution pouvant exister, dus notamment aux apports des ruisseaux, crastes et réseaux

pluviaux. La période de contrôle sanitaire s'étale de juin à septembre.

Profil de baignade : à quoi cela sert ? Il doit permettre de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux. Pour cela le profil comporte une description physique de la plage et il recense toutes les sources potentielles de contaminations microbiologiques qui pourront éventuellement conduire à prendre des mesures de gestion adaptées à la protection sanitaire des usagers. Les profils de baignade doivent être mis à jour périodiquement.

Les paramètres contrôlés : 2 paramètres microbiologiques, *Escherichia coli* et Entérocoques intestinaux (les coliformes totaux ne sont plus pris en compte), dont la présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer, par leur présence celle, simultanée, de germes pathogènes dangereux. Pour les eaux dites intérieures, telles que, par exemple, celles du lac de Cazaux, les cyanobactéries sont également suivies.

Depuis 2013, la fréquence de prélèvement peut être variable en fonction des risques de

pollution potentielle évaluée. En effet, pour les plages dites « intrabassin », les bassins de baignade et la plage de Cazaux lac, le nombre de prélèvements effectués par l'ARS est de 10, répartis sur l'ensemble de la période estivale. Pour les plages « océanes » qui présentent moins de risques, ce nombre de prélèvements effectués par l'ARS a été réduit à 5 pour chaque saison de baignade.

Le contrôle réglementaire de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'ARS qui a mandaté un laboratoire privé pour réaliser les prélèvements et les analyses.

En parallèle et en complément du contrôle réglementaire, le Service d'hygiène et de santé du SIBA réalise un autocontrôle de la qualité des eaux de baignade. Les paramètres contrôlés sont identiques à ceux du contrôle réglementaire, et la fréquence est, a minima, aussi importante que celle du contrôle réglementaire. Les prélèvements et les analyses sont réalisés en interne par les agents du Service d'hygiène et de santé.

Cet autocontrôle est effectué en concertation avec les services de l'ARS afin de renforcer le dispositif réglementaire et améliorer encore le suivi de la qualité des eaux de baignade et ainsi la sécurité des estivants.

La réglementation renforce également l'obligation d'infor-

mation du public. Tout au long de la saison estivale, les résultats des contrôles qualité sont rendus publics et accessibles « en temps réel » sur le site internet du SIBA.

Le public peut également consulter une synthèse du profil de baignade qui est affichée sur chaque site de baignade. Cette affiche présente le classement qualité de la baignade et, le cas échéant, les derniers événements de pollution constatés.

En fin de saison estivale, le classement de chaque baignade est effectué sur 4 années consécutives par méthode statistique, et non sur la saison balnéaire comme c'était le cas avant 2013. Il s'établit selon les catégories « excellente qualité », « bonne qualité », « qualité suffisante » ou « qualité insuffisante ».

Les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire pour l'année 2014 sont présentés ci-après : 24 baignades présentent une eau d'excellente qualité, et 3 baignades une eau de bonne qualité. Ces résultats très satisfaisants démontrent l'efficacité de la politique engagée par le SIBA en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pour protéger cet environnement sensible.

1.7.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES EAUX DU MILIEU NATUREL

Le Service d'hygiène et de santé du SIBA assure un nombre important d'analyses de la qualité des eaux du milieu naturel.

Les prélèvements sont assurés par les agents du Service d'hygiène et de santé. Les analyses sont réalisées par des laboratoires spécialisés mais également directement par le Service d'hygiène et de santé qui s'est équipé de son propre laboratoire. Les paramètres « Eschérichia coli » et « Entérocoques intestinaux » sont ainsi analysés en interne selon des méthodes dites rapides ce qui permet au Service d'hygiène et de santé de faire preuve d'une excellente

réactivité en cas de suspicion de pollution.

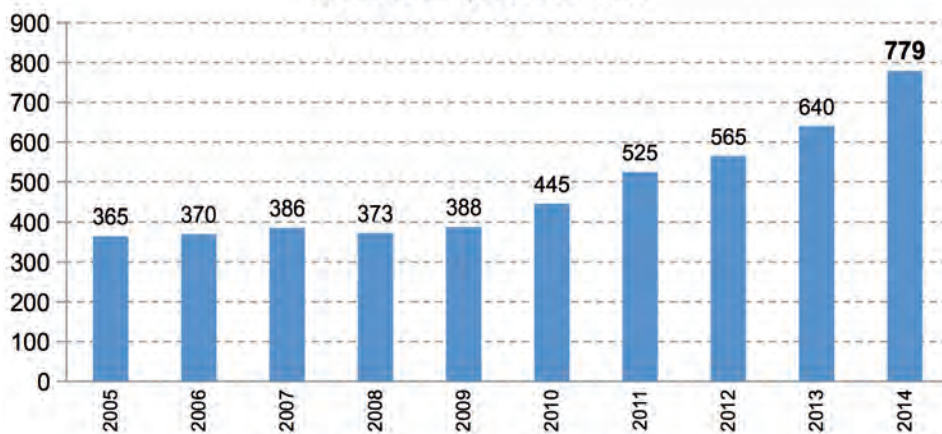
Les contrôles de la qualité du milieu ont donné lieu à 779 prélèvements en 2014. Ce chiffre est en très nette augmentation depuis 2009. Ils concernent plusieurs catégories :

- le contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels (les résultats sont disponibles dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif).
- le contrôle lié au suivi de la qualité des eaux de surface (crastes, ruisseaux, lac et piézomètres : contrôles concernant les apports de nutriments au

Bassin d'Arcachon et le suivi bactériologique, effectués dans l'Eyre, le canal des Etangs, le canal des Landes et les ruisseaux du Lanton, du Cirès, du Milieu, du Bety et du Bourg).

- le contrôle lié aux différentes études et réseaux en cours : notamment REPAR et REMPLAR (réseaux de surveillance des pesticides et des micropolluants).
- le contrôle de la qualité des eaux de surface à la suite de plaintes ou de signalement.
- le contrôle de la qualité des eaux pluviales avant rejet afin de vérifier l'efficacité de certains équipements d'assainissement des eaux pluviales.

Nombre de prélèvements



1.8 • L'AIR

1.8.A • LA SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS EN H2S DANS LES OUVRAGES DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement des eaux usées liées à la formation de sulfures dans les portions du réseau fonctionnant en pression, puis à leur réduction aérobie par les bactéries sulfite-réductrices sous la forme d'hydrogène sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le SIBA a mis en place, pendant près de quinze années,

un traitement des eaux usées au sulfate ferreux. Ce traitement a ensuite été remplacé par un traitement au nitrate de calcium.

11 postes d'injection de nitrate de calcium sont en service à ce jour et 17 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois de l'année. Eloa, exploitant des ouvrages d'assainissement, a une obligation de résultat sur

ces points, l'objectif fixé étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans l'air.

La qualité de ce traitement nécessite un contrôle, réalisé sous la forme suivante :

- 342 contrôles ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'assainissement, aux points contractuels définis dans le contrat de délégation du service

public de l'assainissement collectif,

- 73 contrôles ponctuels effectués sur 3 autres points du réseau à l'entrée de l'unité de traitement de l'air du poste de refoulement de la Villa Algérienne, sur la commune de Lège-Cap Ferret, dans la bache du poste des Poissonniers et en amont du poste de Malakoff sur la commune du Teich.

1.8.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le SIBA est membre d'AIRAQ, l'association agréée par le ministère en charge de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (AASQA). Toutes les informations sur la qualité de l'air sont disponibles sur le site d'AIRAQ, dont les informations en temps réel : <http://www.airaq.asso.fr>.

1.9 • LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

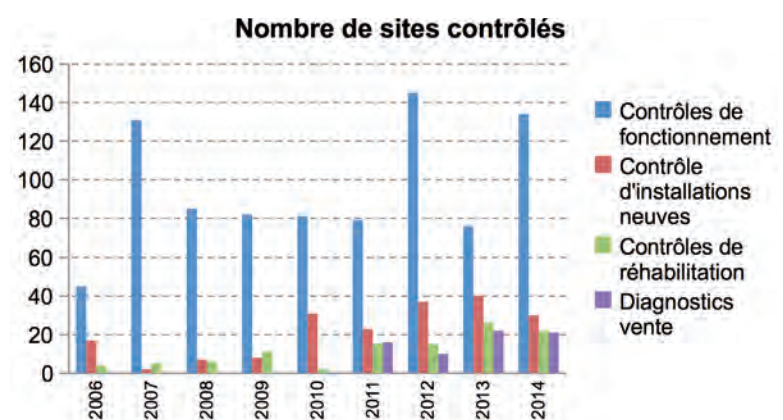
Les agents du Service d'hygiène et de santé assurent les missions réglementaires de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Ils ont un rôle de conseil et d'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel et la réalisation de son entretien afin d'assurer une maîtrise du risque environnemental et sanitaire.

Ils procèdent au contrôle obligatoire des installations d'assai-

nissement non collectif neuves ou à réhabiliter, le contrôle périodique des installations existantes et le contrôle lors des ventes de biens immobiliers.

Conformément à la réglementation, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique reprenant différents indicateurs obligatoires (rapport public sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif).





Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

16 allée Corrigan CS 40002 - 33311 Arcachon cedex
Tél. : 05 57 52 74 74

Pôle assainissement du SIBA

2A avenue de la Côte d'Argent - 33380 Biganos
Tél. : 05 57 76 23 23

administration@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr